

Vivre à Longvilliers



Septembre 2009

Au Sommaire

- Le Mot du Maire
- Le compte rendu du Conseil du 19 juin 2009
- Elections Législatives - Facture d'eau Bouc Étourdi
- Qualité de l'eau à Longvilliers
- Cent cinq ans, cela se fête !
- Flash info
- Écoles
- Transports
- Mesures de prévention
- Infos Étudiants
- Les journées du Patrimoine
- Bibliothèque de Rochefort
- L'Union de Rochefort-Longvilliers
- Comité des Fêtes
- Travaux d'automne
- Histoire et Patrimoine
- Juridique
- Promenades en forêt
- Evènements sur la commune
- Reportage Photos

MAIRIE DE LONGVILLIERS

4 Route de Rochefort
78730 LONGVILLIERS

Tél : 01.30.41.33.96
09.64.38.87.19

Télécopie : 01.30.41.46.18

Ouverte au public :

Mardi et Jeudi de 14h à 17h

Samedi de 9h à 12h

mairie.longvilliers@wanadoo.fr

<http://longvilliers.free.fr>

Le Mot du MAIRE



Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Ça y est... les vacances sont terminées, j'espère que vous en avez tous profité car la reprise est là, pas la reprise économique mais celle de tous les jours, le travail, les activités, l'école.

Sur ce dernier sujet, nous avons eu le plaisir d'accueillir à la maternelle une nouvelle Directrice et une nouvelle institutrice. Elles ont la chance de rentrer dans des classes repeintes cet été et nous espérons changer la chaudière avant l'arrivée de l'hiver. À l'école primaire de Rochefort les travaux ont aussi débutés mais ils seront terminés après la rentrée. En tous cas nous souhaitons aux corps enseignants et aux enfants une bonne année scolaire.

Tant que nous sommes dans les travaux, la toiture de la Mairie a été refaite, les employés municipaux ont commencé à déblayer le terrain communal où sera construit le hangar municipal et, ils ont repeint l'arrêt de bus de la Bête qui avait été lamentablement tagué à l'intérieur comme à l'extérieur. **À peine la remise au propre était-elle terminée, qu'une indélicatesse longvillageoise bafouait le travail réalisé par l'employé communal. Dans les familles, il est essentiel de parler de ces incivilités nuisibles à la quiétude du hameau. N'oublions pas les valeurs que sont le respect du travail, des biens collectifs et privés, merci.**

La construction de l'abri bus du bourg devrait débuter en octobre, ainsi que le renouvellement d'une partie du chaperon du mur du cimetière.

Le nouveau plan triennal concernant les travaux de voirie a été finalisé par la commission voirie et l'appel d'offre pour les travaux 2009 va être lancé.

De nombreux sujets sont développés dans ce bulletin. Sachez que Madame Christine BOUTIN remplacée par Monsieur Jean-Frédéric POISSON pendant sa participation au gouvernement, ne souhaitant pas reprendre son siège à l'Assemblée Nationale, de nouvelles élections auront lieu le 20 et 27 septembre 2009.

A Bouc Etourdi, vous venez de recevoir une facture d'eau, tous les problèmes ne sont pas résolus, notamment le remboursement du trop payé, voyez ci-après les commentaires de notre conseillère municipale qui s'occupe de ce sujet.

Autre actualité, la grippe A/H1N1 risque de nous créer des soucis et nous serons certainement amenés si nécessaire à prendre des dispositions un peu particulières concernant l'organisation, voir la réception du public à la Mairie pour tenter de protéger le personnel.

Croyez Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs en mes sentiments très sincères et dévoués.

Marc ALLES
Maire de Longvilliers

Le Conseil Municipal



Compte rendu succinct de la séance du 19 juin 2009

L'an deux mil neuf, le dix neuf juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le quatre juin, s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc ALLES, Maire. **Etaient présents** : M. Marc ALLES, M. Maurice CHANCLUD, Mme Anne-Laure DUPONT, Alain CRISTOFOLI, M. Francis MAILLET, M. Pascal GEORGE, M. Alain CORDIER, Mme Chantal LEFEVRE et Mme Olivia-Jane LACROIX. **Absents** : M. LECACHEUX qui donne pouvoir à M. ALLES, M. Thomas ZUMBIEHL **Secrétaire de séance** : M. CHANCLUD.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux leur accord afin de rajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- Programme triennal 2006-2007-2008 : Validation de l'avenant N°1 avec l'entreprise STAR
- Révision du Plan Régional de la Qualité de l'Air (PRQUA).
- Plan Régional d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PREDMA) : contribution de la collectivité à l'enquête publique.

Le Conseil Municipal accepte.

Les comptes rendus des séances du 13 mars 2009 et du 3 avril 2009 sont adoptés à l'unanimité.

Décision Modificative au Budget Primitif 2009 M14.

Une somme de 3750 € avait été inscrite par erreur au Compte 041 alors qu'elle devrait figurer au compte 2135, Monsieur le Maire demande l'autorisation de modifier le budget. **Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré et à l'unanimité **autorise** Monsieur le Maire à modifier le budget.

MAPA (Marché à Procédure Adaptée) : Autorisation de signature au Maire.

Un Marché à Procédure Adaptée a été lancé afin de réaliser le contrat rural (création d'un Hangar Municipal, Aménagement des abords du Hangar et création d'une aire de jeux pour enfants). Le Conseil Municipal a consenti la délégation de signature au Maire, mais elle est plafonnée à 206 000€ HT entoutes circonstances. Le montant des opérations du contrat rural s'élève à 333 023 €, c'est pourquoi Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal pour signer le MAPA concernant le contrat rural. **Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré et à l'unanimité **autorise** Monsieur le Maire à **signer** le MAPA dans le cadre de la réalisation du contrat rural et tous avenants s'y rapportant.

AUTORISATION POUR LE RECRUTEMENT D'AGENT SAISONNIER.

Pour pouvoir recruter un agent non titulaire saisonnier, le conseil municipal doit donner son accord. Le bon fonctionnement du service implique le recrutement d'un agent saisonnier pendant la période de juillet et août pour remplacer l'agent titulaire en vacances et préparer le terrain pour l'implantation du hangar municipal. **Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **Emet** un avis favorable à l'embauche d'un agent saisonnier et **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat à durée déterminée.

PARTICIPATION CARTE IMAGINE'R.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **Maintient** la participation communale sur la carte imagine'R pour l'année scolaire 2009/2010 à 86 € pour les étudiants scolarisés en établissements secondaires. Cette participation sera versée à la famille sur présentation du reçu de paiement de la carte imagine'R, d'un relevé d'identité bancaire et d'un certificat de scolarité de l'étudiant.

Programme triennal 2006-2007-2008 : Validation de l'avenant N°1 avec l'entreprise STAR.

L'acte d'engagement avec l'entreprise STAR fixait le montant du marché à 75 717.92 € pour des travaux de voirie sur diverses voies communales. Le montant du marché n'atteignait pas la totalité du montant accordé au plan triennal 2006-2007-2008 c'est pourquoi des travaux supplémentaires ont été demandés. L'augmentation du marché étant supérieure à 5% du montant initial, doit être acceptée par le Conseil Municipal. **Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **accepte** le montant des travaux de l'entreprise STAR soit 80 229.09€.

Révision du Plan Régional de la Qualité de l'air (PRQA).

Le Conseil Régional Ile de France a élaboré un projet de Plan Régional pour la Qualité de l'Air et son Président sollicite l'avis des communes sur le projet de PRQA francilien. Monsieur le Maire rappelle que le lieu dit Groslieu situé sur la commune d'Allainville a été retenu comme site d'accueil d'un centre d'enfouissement technique des déchets ménagers de la région parisienne. Et que ce site, éloigné des lieux de production des déchets, aura entre autres conséquences, une augmentation du trafic routier contraire au PRQA. **Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Emet** un avis favorable sur le projet PRQA francilien avec des réserves. Notamment, il **Demande** que l'inscription du site de Groslieu – Commune d'Allainville aux Bois, comme centre d'enfouissement technique, soit retiré du PREDMA, compte tenu qu'il n'est pas compatible avec les objectifs du Plan Régional de la Qualité de l'Air.

Plan Régional d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PREDMA) : contribution de la collectivité à l'enquête publique : Le Conseil Régional Ile de France a élaboré un projet de PREDMA et a identifié deux sites, l'un situé au Sud de l'Essonne (St Escobille) et l'autre au sud des Yvelines au lieu dit Groslieu (commune d'Allainville aux bois), comme sites pouvant accueillir des centres d'enfouissement Technique des déchets de la région Parisienne. Ces sites étant à la fois très proches l'un de l'autre mais éloignés des lieux de production et de concentration des déchets, il est clair que ce choix ne relève pas de réflexions dans le cadre de l'aménagement du territoire mais plutôt d'une opportunité offerte par un propriétaire d'accueillir cette installation. **Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Emet** un avis **défavorable** sur le projet PREDMA francilien et **Demande** que l'inscription du site de Groslieu – Commune d'Allainville aux Bois, comme centre d'enfouissement technique, soit retiré du PREDMA.

QUESTIONS DIVERSES :

Suite à la lecture des comptes rendus :

Cofiroute : M. ALLES expose les propositions de services de Cofiroute pour divers travaux. Les coûts étant importants, il semble préférable de conserver notre équipement.

Mur du Cimetière : Le maçon ayant établi le devis de restauration du mur, a cessé son activité. Il nous faut donc obtenir de nouveaux devis, et reprendre une délibération afin de solliciter la subvention du Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse sur ces nouvelles bases.

PNR Tables de pique-nique : La subvention a été accordée par le PNR et la commande a été passée.

SIAEP D'Angervilliers : Monsieur le Maire avait envoyé un courrier à toutes les communes du SIAEP pour motiver notre demande de sortie du syndicat pour le hameau de La Bête (voir conseil précédent). Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le syndicat refuse la sortie de Longvilliers car il n'est pas dans l'intérêt du Syndicat d'autoriser la sortie d'une commune, en raison des investissements (même si à titre indicatif, la Bête ne représente que 1.44% du budget du SIAEP D'Angervilliers). Une seule commune a donné son accord. M. ALLES rappelle à ce propos qu'il est difficile de quitter un Syndicat et explique que Saint Arnoult souhaite en ce moment même quitter la compétence « transport scolaire » du Syndicat Intercommunal de ST Arnoult, ce qui a été refusé par le SICSA pour l'année scolaire à venir, en raison du délai trop court pour mettre un nouveau dispositif en place et du coût à reporter sur les autres communes.

SIAEP d'Ablis : Rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité de l'eau potable distribuée:

- Sur la qualité des eaux, dossier transmis par la DDASS (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales) des Yvelines

- Sur le prix et la qualité de l'eau potable distribuée, élaboré par le Syndicat Intercommunal pour l'Adduction d'Eau Potable dans la région d' Ablis.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de ces rapports. Ils sont disponibles en Mairie pour les élus.

Problèmes de pression d'eau : M. CHANCLUD explique que les Hameaux de Reculet et Petit Plessis et notamment les habitations situées en hauteur subissent des variations de pression d'eau. Ces hameaux étaient tout d'abord rattachés au château d'eau de Saint Arnoult, avec une pression de 7 bars. Depuis l'adhésion de Rochefort au SIAEP d'Ablis, ces hameaux sont reliés au château d'eau de Rochefort (qui produit une pression de 4 bars) la plupart du temps, mais basculent sur Saint Arnoult en cas de nécessité. De plus, à l'inverse, si besoins d'eau à Saint Arnoult, une pompe aspire l'eau sur le réseau de Rochefort pour alimenter Saint Arnoult. Il se produit alors un phénomène de siphon dans les conduites. Pour toutes ces raisons, des problèmes de pression complexes sont constatés. Le SIAEP d'Ablis essaie de les résoudre. M. CHANCLUD espère que la mise en service du château d'eau de Sonchamp y mettra un terme.

Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR) : M. ALLES informe le Conseil Municipal que le Préfet de la Région Ile de France a envoyé un courrier au Président du PNR précisant qu'il ne pouvait donner un avis favorable au périmètre à 76 communes.

Parc Relais A10 : Le Syndicat Intercommunal de Saint Arnoult en Yvelines prend en charge la Maîtrise d'Ouvrage du parking. La répartition du coût de financement de la gestion du Parking, estimé à 30 000 Euros annuels, n'est pas encore fixée. Une répartition sur les différentes communes dont les habitants utiliseraient le parc relais est à l'étude. La Direction Départementale de l'agriculture et de l'Equipelement devrait prochainement sonder les conducteurs de véhicules stationnant sur les abords de la route. Monsieur le Maire présente le plan du projet d'aménagement de l'échangeur A10 et RD 149 et de l'Aménagement d'un double « tourne à gauche » et du Parc relais.

Achat de masques de protection respiratoire : c'est à titre de prévention que l'acquisition, d'un carton de 400 masques agréés par le ministère de la santé, est décidée par la Mairie.

Contrat Rural : Monsieur Allès donne le résultat de l'appel d'offre au Conseil Municipal. Suite à l'ouverture des plis, peu d'entreprises ont déposé leur candidature. Pour un lot il n'y a eu qu'une seule réponse c'est pourquoi la commune a été autorisée à recontacter d'autres entreprises.

Subvention accordée par le Conseil Général de 135 euros pour l'achat du désherbeur thermique.

Journée du patrimoine les 19 et 20 septembre : Mme LEFEVRE se charge de trouver les bénévoles pour ouvrir l'église de Longvilliers.

Ecole maternelle de Longvilliers : M. ALLES informe le Conseil Municipal que les deux instituteurs ont demandé leur mutation. Le poste de M. LAVAUX est déjà repris par une institutrice travaillant actuellement à Bonnelles et le poste de directrice de Mme DE CHASTENET n'a pas encore été affecté à ce jour. Le Conseil Municipal leur souhaite une bonne réussite professionnelle dans leurs nouvelles affectations.

Fontaine place de l'Eglise : Mme DUPONT expose que :

- suite à la visite d'un technicien du SIAEP D'Ablis, l'endroit le plus propice serait entre le banc et la route à l'angle de la rue de l'église.
- la fontaine serait en fonte verte « type bayard » avec une manivelle pour faire couler l'eau.
- un devis pour le coût sans la pose est établi à 1 217,78 € H.T, un devis avec pose pour un montant de 1896.96 € H.T. Un formulaire de demande d'abonnement a été envoyé si on installait la fontaine.
- la borne serait fournie par le Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse à condition d'en faire la demande.
- les travaux auraient lieu lors de la construction des abords dans le contrat rural.

M. CHANCLUD explique qu'il est possible de faire un puisard comme au cimetière ou de brancher directement l'eau écoulée sur la conduite d'assainissement.

M. ALLES demande que la question soit soumise au vote. Il y a eu 5 voix pour et 5 voix contre. Monsieur le Maire propose de soumettre le sujet à la prochaine séance du conseil municipal.

Mme LEFEVRE souhaiterait que la fontaine de Bouc Etourdi soit fixée à nouveau, plutôt que d'être stockée.

Mme DUPONT explique qu'elle a sollicité les conseils de l'architecte du PNR pour les fontaines des hameaux dans le but de les remettre en état. A la demande de Mme DUPONT, un fontainier passerait sur la commune cet été pour établir un devis gratuit. Ce projet de restauration du petit patrimoine verniculaire dans les hameaux du Bouc étourdi, du Petit Plessis et de Reculet pourrait être fortement subventionné par le PNR et conforterait en outre un projet (encore à l'étude avec le conseil régional et le département) de boucle équestre destinée à la randonnée, en permettant de faire boire les animaux.

Commémoration du 8 mai et du 11 novembre: Monsieur le Maire propose que la commémoration du 11 novembre ait lieu uniquement au monument aux morts et la commémoration du 8 mai uniquement à la stèle puisque nous n'avons pas de morts de la deuxième guerre inscrits sur ce monument. Cela allégerait les déplacements lors des cérémonies.

La séance est levée à 23H00.

Pour extrait en Mairie le 25 juin 2009

ÉLECTION LÉGISLATIVE PARTIELLE

Le 23 juillet dernier, Mme Christine Boutin a annoncé sa décision de ne pas retourner siéger à l'Assemblée Nationale.

Madame Boutin avait été élue député de notre circonscription lors des législatives de juin 2007. En juillet de cette même année, sa nomination au gouvernement l'avait contrainte à céder son poste de parlementaire à son suppléant Jean-Frédéric Poisson, qui a siégé dans l'hémicycle en notre nom, au cours des deux années passées. Sa décision de ne pas siéger au poste de titulaire à l'Assemblée Nationale du 23 juillet dernier provoque donc la tenue de nouvelles élections législatives partielles pour notre circonscription.

Les électeurs sont convoqués le dimanche 20 septembre 2009 de 8 heures à 20 heures en vue de procéder à l'élection d'un député de la 10^{ème} circonscription. Le second tour du scrutin, s'il est nécessaire d'y procéder, aura lieu selon les mêmes modalités le dimanche 27 septembre 2009.

FACTURE D'EAU à BOUC ETOURDI

Concerne la facture d'eau émise par VEOLIA eau, le 07/08/2009, payable avant le 21/08/2009 et correspondant à la période de consommation du 22/10/2007 au 22/04/2009, soit 3 semestres (année 2008 et année 2009).

Rappel

Dans le bulletin de Mars 2009, nous avons indiqué qu'à l'occasion de la mise en application le 1^{er} Janvier 2008, de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 Décembre 2006, il était apparu sur la facture émise le 28 Janvier 2008, que les abonnés du hameau de Bouc Etourdi avaient été indûment taxés en Janvier 2008 et antérieurement.

Suite à plusieurs réclamations, l'adjoint au Directeur de VEOLIA eau - Agence Essonne, Mr J.H HALLOUIN, avait en date du 17 Février 2009, adressé une lettre au Maire de Longvilliers, que nous avons publié dans le bulletin de Mars 2009, et dont nous rappelons les engagements :

"En vue de trouver une issue rapide à ce dossier, nous nous engageons donc, en mars prochain (2009), à mener les actions suivantes :

- Facturation du 1^{er} et du 2^{ème} semestre 2008 avec les tarifs Agence de l'Eau au taux minoré de 0,0737 euro/m³ pour la redevance pollution domestique et 0,0554 euro/m³ pour la redevance modernisation des réseaux.
- Edition d'avoirs pour les clients, pour lesquels nous avons perçus les redevances à tort de 2004 à 2007.

En 2009, les abonnés de Bouc Etourdi recevront alors des factures, où figureront les taux minorés de 0,1532 euro/m³ pour la redevance pollution domestique et 0,1152 euro/m³ pour la redevance modernisation des réseaux".

Facture d'eau émise le 07/08/2009, payable avant le 21/08/2009 et correspondant à la période de consommation du 22/10/2007 au 22/04/2009, soit 3 semestres (année 2008 et année 2009).

Sur la facture envoyée au mois d'Août 2009 et qui correspond à 3 semestres (2 semestres 2008 et un semestre 2009), on constate :

- la *consommation 2008 a été cumulée à celle de 2009, et les taux 2009 ont été appliqués à l'ensemble
- les avoirs, pour les clients ayant perçu les redevances à tort de 2004 à 2007, ne sont pas mentionnés
- un seul semestre d'abonnement a été facturé au lieu de 3.

* : il était possible de distinguer les consommations 2008 et 2009 puisque les compteurs ont été relevés en Octobre 2008, mais ce relevé ne figure pas sur la facture.

Présentation de la facture

La présentation de la facture a changé et fait apparaître l'historique de votre consommation. **Attention !** Les trois premiers relevés (20/10/06 - 99/99/99 ? - 22/10/07) correspondent à 1 semestre, le relevé 22/04/09 à 3 semestres, c'est-à-dire non comparable et qui peut être mal interprété comme des fuites par exemple.

Les adresses clients et lieu desservi ont été correctement modifiés.

En conclusion

Pour ne pas se mettre dans son tort, il convient de payer les factures.

Le Maire Mr Allès effectue à nouveau un courrier pour régler au plus tôt ce problème, ce qui n'empêche pas, ceux qui le souhaitent de réclamer auprès de :

VEOLIA eau Agence Essonne 22 Avenue Salvador Allende La Norville 91294 ARPAJON CEDEX.

QUALITÉ de L'EAU à LONGVILLIERS (année 2008)

Avis sanitaire global :

L'eau distribuée en 2008 a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

Synthèse de l'année 2008 par hameau :



Analyses	Bouc étourdi	Bourg - Plessis - Reculet	La Bâte
Bactériologie Absence exigée	Très bonne qualité Prélèvements : 3	Très bonne qualité Prélèvements : 7	Très bonne qualité Prélèvements : 3
Nitrates Ne pas excéder 50 mg/L	Eau contenant peu de nitrates Moyenne : 21 mg/L Maximum : 23 mg/L Prélèvements : 6	Eau contenant peu de nitrates Moyenne : 10 mg/L Maximum : 11 mg/L Prélèvements : 6	Eau contenant une teneur élevée en nitrates, elle peut être consommée sans risque pour la santé Moyenne : 46 mg/L Prélèvements : 3
Dureté	Eau calcaire, aucune incidence sur la santé Moyenne : 31°f Maximum : 32°f Prélèvements : 3	Eau calcaire, aucune incidence sur la santé Moyenne : 29°f Maximum : 32°f Prélèvements : 5	Eau calcaire, aucune incidence sur la santé Moyenne : 30°f Prélèvements : 6
Fluor Ne pas excéder 1,5 mg/L	Eau très peu fluorée Teneur : 0,15 mg/L Prélèvement : 1	Eau très peu fluorée Teneur : < à 0,1 mg/L Prélèvement : 3	Eau très peu fluorée Teneur : < à 0,1 mg/L Prélèvement : 3
Pesticides Ne pas excéder 0,1 µg/L	Eau conforme, aucun dépassement observé Teneur : 0,08 µg/L (déséthylatrazine) Prélèvement : 1	Eau conforme, aucun dépassement observé Teneur : 0,06 µg/L (déséthylatrazine) Prélèvement : 3	Eau conforme, aucun dépassement observé Teneur : 0,05 µg/L (déséthylatrazine) Prélèvement : 3

Les données peuvent être consultées en mairie, et sont diffusées par la DAAS des Yvelines – Services Santé-Environnement.

Saint-Arnoult

Forum sur la sécurité

Freiner les cambrioleurs

LY A QUELQUES TEMPS, des maisons de Longvilliers ont été victimes de cambriolages. «La première des choses que les cambrioleurs ont fait, fut de couper l'éclairage public, a rendu compte le maire, alors doit-on maintenir les éclairages allumés alors que le Grenelle de l'environnement nous recommande de faire des économies d'énergie ?» Effectivement, l'éclairage est utile pour contrecarrer les cambrioleurs. «Des entrepôts de logistiques qui éteignaient leur lumières devenaient vulnérables. J'ai recommandé aux chefs d'entreprise de les maintenir», a expliqué le commandant de gendarmerie.

PAS DANS LE COFFRE AUTO

Pour les gendarmes, il convient de multiplier les obstacles pour freiner l'action des cambrioleurs. «Lors des cambriolages de nuit, les cambrioleurs ne montent pas à l'étage et récupère au plus vite ce qui est à proximité des portes. Aussi, il y a des réflexes à avoir comme de



Le commandant de gendarmerie, la Sous-Préfète et le maire de St-Arnoult.

ne pas laisser son sac ou son ordinateur portable en bas», a souligné le commandant Mirabaud.

Autre recommandation contre les vol à la roulotte. «Votre voiture n'est pas un coffre fort. Ne laissez pas votre GPS ou votre fusil de chasse. J'ai le cas d'un centre équestre où les personnes qui avaient laissé leur sac dans le coffre ont vu systématiquement leur coffre fracturé. Ils sont au courant de vos habitudes !»

«Mais, à Saint-Arnoult, porte de l'Essonne comment travaillez-vous avec les autres départements ?», s'est interrogée le maire de

Saint-Arnoult. «Il y a une continuité dans l'action grâce aux centres opérationnelles et il y a un échange permanent avec les centres de Chartres et d'Evry. En composant le 17 vous permettez de mettre en marche la chaîne d'alerte», a expliqué le commandant. Les maires ont tenu aussi à évoquer des problèmes spécifiques comme le non respect de l'arrêté d'interdiction de passage des poids-lourds à Clairefontaine. Le maire d'Orsonville a pointé du doigt les problèmes de sécurité sur la RN191. La sous-préfète a répondu son intention de travailler «en toute clarté. Des aménagements de sécurité

sont étudiés. Notamment un rond-point à Allainville et la possibilité d'un autre à Paray car il y a la même problématique».

Au quotidien, pour les élus, les troubles ce sont aussi les violences familiales. «C'est un sujet tabou, mais nous enregistrons beaucoup de mains courantes», a signalé le maire de Saint-Arnoult. «La gendarmerie y met fin mais il faut travailler avec les familles et les services sociaux», a répondu la sous-préfète. «Nous mettons en place un accueil et un questionnaire pour les victimes», indique la gendarmerie.

Philippe Cohen

MAINTENANCE DES VOIRIES DE LA COMMUNE

LANCEMENT DU PLAN TRIENNAL

Rappelons que nous avons obtenu du Conseil Général des Yvelines un accord sur le dossier que nous avons présenté au printemps, comportant un engagement de travaux sur les 3 années 2009 - 2010 et 2011 d'un montant de **232.300 € H.T. subventionné à 70%**.

Nous avons donc défini une tranche de travaux pour 2009, représentant un peu plus du tiers du montant subventionnable, et comportant des travaux optionnels. En fonction du résultat de la consultation et du degré d'urgence, nous aurons la possibilité, soit d'en réaliser une partie, soit de décider du report de ces travaux pour 2010, en ayant une valeur plus précise de leur coût puisqu'ils auront déjà été chiffrés par appel d'offres.

La remise des offres est prévue pour le 25 septembre à 12h00.

La commission d'appel d'offres se réunira le samedi 26 septembre, pour désigner l'adjudicataire.

Notre objectif prévoit d'engager les travaux dès le début du mois d'octobre, afin de les réaliser en totalité avant la période hivernale.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nous organisons une rencontre basée sur le troc des plantes de nos jardins et autour d'un repas partagé le samedi 26 septembre 2009 à 12 h00, place de l'église puis d'une marche ou cueillette de champignons si le temps le permet. Le principe est simple : chacun amène son pique nique ou s'organise avec ses voisins et nous échangeons rejets d'arbustes, boutures, graines, souches divisées de vivaces exubérantes et notre déjeuner. Puis, Mme Lefèvre ou Mr Canal s'improvisent guides de balade.

Le surplus de plants qui n'aura pas trouvé preneur pourra participer au fleurissement des abords de nos villages et des coins disgracieux pour le plaisir du plus grand nombre.

Bienvenus à tous les habitants de Longvilliers et leurs proches.

CENT CINQ ANS, CELA SE FÊTE !

105 ans, cela se fête Mr Pierre Collin, surtout lorsqu'on a la chance d'avoir la santé et la forme.

En Septembre 2004, Mr Juin alors Maire de Longvilliers avait réuni à la mairie, pour célébrer votre centième anniversaire, famille amis et habitants de Longvilliers.

Le Samedi 25 Juillet 2009, le jour même de vos cent cinq ans, Mr Allès a convié vos proches et quelques invités pour " *un petit pot, comme d'habitude* " ainsi que vous nous l'avez confié avec humour.



Escorté de voitures anciennes, Mr Allès vous a accueilli à la mairie, où sans canne, vous avez monté les quelques marches. Après le discours de Mr Allès (que nous donnons ci-après), suivi de celui de Mme Duterme, une amie de longue date, vous n'avez pas hésité à mettre vos lunettes pour lire votre discours à l'assemblée.



Mr Allès vous a offert de la part de tous les Longvillageois, un abonnement à Historia selon votre souhait, ainsi que deux livres : un livre historique sur notre région et la Duchesse d'Uzès et un autre sur les nouvelles technologies.

C'est dans la bonne humeur que nous avons levé notre verre pour vous souhaiter un joyeux anniversaire pour vos cent cinq ans.



Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Mr Collin

Les membres du Conseil Municipal, du Centre Communale d'Action Sociale et moi-même sommes heureux de vous recevoir ainsi que votre famille et vos amis pour célébrer votre anniversaire.

Vous êtes né le 25 juillet 1904 et nous fêtons aujourd'hui vos 105 ans. Pour vos 100 ans, Mr Juin nous avait précisé les circonstances de votre arrivée dans notre commune, en 1936 grâce au début des congés payés, parce qu'il y avait une Auberge où vous pouviez manger mais aussi parce qu'elle était équipée d'un téléphone (vous souhaitiez déjà pouvoir bénéficier du progrès).

Cette première célébration m'avait donné l'envie de regarder ce qu'il s'était passé dans le monde à votre naissance d'où l'idée de la rubrique dans le bulletin municipal « Que s'est-il passé il y a 100 ans » que j'aime bien car elle nous permet de constater à quelle vitesse le monde évolue. A mon avis Mr Collin, vous traversez la période la plus riche de l'humanité historiquement et technologiquement.

Historiquement, je rappelle qu'à votre naissance une partie de l'Europe et de l'Asie étaient dirigés par des Tsar, Roi ou Empereur, l'Afrique par des Sultans, qu'il y avait de nombreuses dictatures aux quatre coins du globe, vous avez connu la création et l'effondrement de l'Union Soviétique, la division et la réunification de l'Allemagne, vous avez vu de nombreux peuples retrouver leur indépendance « sauf les Bretons » et la démocratie s'installer dans une grande partie du monde ou du moins un semblant, même si quelques pays nostalgiques ont conservé leurs Rois ou Empereurs.

Technologiquement c'est un bon prodigieux que le monde connaît avec la télévision, l'aviation puis la conquête de l'espace, l'ordinateur, le téléphone mobile, et puis Mr Collin, il y a tout ce que « l'homme » a inventé pour le bien être de la femme, ce qui lui permet de faire deux journées dans une, heureusement que nos gouvernements voyant là une discrimination, ont décrété l'égalité entre l'homme et la femme remettant ainsi les compteurs à zéro.

Plus sérieusement, si je fais ce petit retour en arrière c'est parce que nous connaissons vos goûts pour la lecture et l'écriture qui par ailleurs vous ont permis d'obtenir vos galons de sous officier et aussi vos goûts pour l'histoire et la science. Aussi conformément à votre souhait les Longvillageois ont le plaisir de vous offrir pour les cinq prochaines années un abonnement à Historia renouvelable naturellement ainsi que deux livres, le premier, sur l'histoire de notre région et plus particulièrement sur la Duchesse d'Uzès et le deuxième sur les nouvelles technologies intitulé « Les ondes et la terre » écrit par un de vos proches voisins Mr Patrice Canal qui pourra vous donner des informations complémentaires si vous le souhaitez.

Mr Collin, toutes les personnes ici présentes se joignent à moi pour vous souhaiter un très bon anniversaire et je voudrais que nous levions tous ensemble notre verre en l'honneur de vos 105 printemps.

Marc ALLES
Maire de Longvilliers

INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Les inscriptions sur le fichier électoral peuvent s'effectuer jusqu'au 31 décembre à tout moment de l'année. Cette inscription vous donnera le droit de vote à partir du 1^{er} mars de l'année suivante.

Vous venez d'emménager à Longvilliers : votre inscription sur les listes électorales avant le 31 décembre prochain entraînera votre radiation sur votre ancienne commune de rattachement.

Pour vous inscrire, vous devez être âgé de plus de 18 ans, être de nationalité française et jouir de vos droits civils et politiques.

Les ressortissants de l'Union Européenne peuvent s'inscrire sur les listes électorales complémentaires pour pouvoir voter aux élections municipales et aux élections européennes.

Liste des pièces à fournir :

- ❖ Une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport) en cours de validité,
- ❖ Un justificatif de domicile récent,
- ❖ Si vous habitez chez vos parents, une attestation sur l'honneur de ces derniers, établie sur papier libre, certifiant que vous résidez chez eux.

Prochaine élection législative: 20 et 27 septembre 2009

SOUVENEZ-VOUS !!

Il y a 20 ans !!!

Le 20 septembre 1989, le TGV Atlantique file vers Rennes. Il sera suivi quatre ans plus tard du Paris-Lille.

URGENCES

GENDARMERIE :	01 61 08 32 30
POLICE SECOURS:	17
POMPIERS :	18
SAMU:	15
TOUTES URGENCES :	112
EDF (dépannage) :	08 10 33 30 78
GDF (dépannage) :	08 10 43 30 78
CENTRE HOSPITALIER (Dourdan) :	01 60 81 58 58
CENTRE HOSPITALIER (Rambouillet):	01 34 83 78 78

RÉCUPÉRATION D'ESSAIM D'ABEILLE

Mr HADDADENE : 06 83 05 89 23

LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)

Le Revenu de solidarité active (Rsa) est une nouvelle prestation entrée en vigueur le 1er juin 2009 en France métropolitaine. Il remplace le Revenu minimum d'insertion (RMI) et l'Allocation de parent isolé (Api).

Le Rsa accompagne et soutient le retour à l'activité professionnelle. Il garantit aux allocataires exerçant ou non une activité, sans ou avec peu de ressources, un revenu minimum défini selon la composition du foyer.

Vous avez de faibles revenus et vous pensez pouvoir bénéficier du RSA ? Contactez votre Caf ou faites le test Rsa sur Caf.fr et engagez les démarches nécessaires.

www.caf.fr

MAIRIE DE LONGVILLIERS

4, route de Rochefort ☎ 01 30 41 33 96 ☎ 09 64 38 87 19

Télécopie 01 30 41 46 18

<http://longvilliers.free.fr>

La Mairie est ouverte au public

le mardi de 14h à 17h

le jeudi de 14h à 17h

le samedi de 09h à 12h

Le Maire, Marc ALLES reçoit sur rendez-vous

A V I S Journée d'Appel à la Défense

Jeunes gens et jeunes filles, n'oubliez pas de vous faire recenser auprès de la Mairie dès vos 16 ans ! (Informations en Mairie)

Nous vous rappelons que le recensement et la participation à la journée d'Appel à la Défense sont obligatoires pour se présenter à différents examens nationaux (Bac, CAP, BEP,...., mais aussi permis de conduire, etc.).

Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent votre seizième anniversaire. Si vous avez laissé passer le temps : il est encore possible d'aller dans votre mairie accomplir cette démarche.

PASSEPORTS BIOMÉTRIQUES

Depuis le 1er septembre 2009, les demandes de passeports biométriques se font sur rendez-vous à la mairie de Saint Arnoult en Yvelines au 01.30.88.25.30.

LUNDI	13h30 à 17h00
MARDI	8h30 à 11h15 et de 13h30 à 17h15
MERCREDI	8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h30 sur RDV
JEUDI	8h30 à 11h15 et de 13h30 à 17h15
VENDREDI	8h30 à 11h15 et de 13h30 à 17h15
SAMEDI	8h30 à 11h30 sur RDV

M A I R I E F L A S H I N F O

INFOS

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE ROCHEFORT

La Société Historique de Rochefort recherche des photos de cérémonies familiales, fêtes ayant eu lieu sur la commune de Rochefort en Yvelines, Longvilliers (intérêts pour les costumes, voitures, autres....)

Mme MAILLEBOUIS Josiane
(Présidente) Tél : 01 30 41 34 38

ESCROQUERIES : N'EN PAYEZ PAS LE PRIX !!!

Si vous êtes victime d'une escroquerie, déposez plainte au commissariat ou à la gendarmerie la plus proche.

Munissez-vous de tous les renseignements en votre possession :

- références du ou des transferts d'argent effectués
- références de la ou des personnes contactées : adresse de messagerie ou postale, pseudos utilisés, numéros de téléphone, fax, copie de courriels/courriers échangés.....,
- tout autre renseignement pouvant aider à l'identification de l'escroc.

Pour tout renseignement : 0811 02 02 17
(coût d'un appel local)

Pour signaler un courriel ou un site internet d'escroqueries www.internet-signalement.gouv.fr

HON@CODE

Une certification pour s'informer en toute sécurité

Pour être certifié, un site internet de santé doit respecter huit critères établis par la fondation Health On the Net (HON), une organisation non gouvernementale, accréditée par la Haute Autorité de santé. Une fois certifié, le logo HON apparaît alors sur le site.

Ces huit critères sont:

1. Indiquer la qualification des rédacteurs.
2. Compléter et non remplacer la relation patient-médecin
3. Préserver la confidentialité des informations personnelles soumises par les visiteurs du site.
4. Citer la/les source(s) des informations publiées et dater les pages de santé.
5. Justifier toute affirmation sur les bienfaits ou les inconvénients de produits ou traitements.
6. Rendre l'information la plus accessible possible, identifier le webmestre, et fournir une adresse de contacts.
7. Présenter les sources de financements.
8. Séparer la politique publicitaire de la politique éditoriale.

ÉCOLES



De nouveaux enseignants à l'école maternelle

Comme nous l'avons indiqué dans le Garde Champêtre de juin 2009, les enseignants de l'école maternelle, Mme De Chastenet et M. Lavaux, ont demandé et obtenu leur changement de poste. Ils seront remplacés par Mme Béatrice Riom, nouvelle directrice, et par Mme Aurore Thierry, son adjointe.

Un nouvel inspecteur pour la circonscription de Chevreuse dont LONGVILLIERS fait partie

M. Francis Mourgues remplacera M. Stéphane Brunie à la prochaine rentrée scolaire en qualité d'inspecteur de circonscription de l'Éducation Nationale.

Effectifs prévisionnels pour la rentrée 2009-2010

Les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2009-2010, basés sur les inscriptions et départs répertoriés à la fin du mois de juin sont de 52 élèves pour la maternelle et de 102 pour l'école primaire.

Une année riche en travaux

Cette année 2009 sera une année riche en travaux pour les deux écoles, maternelle et primaire. L'école maternelle a en effet vu son rez-de-chaussée entièrement repeint. La classe inoccupée du premier étage, sujet cher aux anciens enseignants et aux délégués des parents d'élèves sera utilisée comme salle de classe à partir de la rentrée. L'ancienne salle de classe des moyennes-grandes sections sera utilisée pour la garderie du matin et du soir. La salle de motricité pourra ainsi être totalement utilisée comme espace de mobilité.

La chaudière de l'école maternelle doit également être remplacée pendant les vacances de la Toussaint, le syndicat des écoles étant en attente d'accord de subvention pour faire réaliser les travaux.

L'école primaire se voit gratifiée d'un nouveau préau d'environ 100 m², ainsi que d'une cour de récréation augmentée d'environ 300 m². Des retards ayant été pris dès le début des travaux, ceux-ci ne devraient être achevés qu'à la fin du mois de septembre.

TRANSPORT DES COLLÉGIENS

Pour les nouveaux inscrits au collège de Bonnelles ou au collège de St Arnoult en Yvelines, quelques imprimés vierges de carte Imagine'R sont à votre disposition en Mairie.

Vous devez : Remplir cet imprimé
Le faire tamponner par le collège accueillant votre enfant.
Le remettre en Mairie. Il sera alors complété et envoyé au Syndicat Intercommunal du Canton de St Arnoult qui prend en charge le coût du transport.

Pour les enfants déjà inscrits, un imprimé pré-rempli vous sera envoyé par la société Imagine'R

Vous devez : Le faire tamponner par le collège accueillant votre enfant.
Le remettre en Mairie qui le complètera et l'enverra au Syndicat Intercommunal du Canton de Saint Arnoult qui prend en charge le coût du transport.

TRANSPORT DES LYCÉENS

Des imprimés carte Imagine 'R sont également à remplir et à faire tamponner par le lycée.

Le règlement est à la charge des parents.

Pour les lycéens, âgés de moins de 20 ans, allant au lycée, habitant à Longvilliers, la commune de Longvilliers participe financièrement sur présentation du justificatif de paiement de cette carte Imagine'R, d'un certificat de scolarité et d'un relevé d'identité bancaire.

P.S: Pour remplir l'imprimé il faut choisir deux zones obligatoirement. Cocher ZONE 5-6 pour les habitants de Longvilliers rattachés aux lycéens de Limours, Dourdan ou Rambouillet.

GRATUITÉ DES TRANSPORTS, MODE D'EMPLOI

La Région met en œuvre la gratuité dans les transports à l'intention des Rmistes. Comment l'obtenir ? Suivez le guide !



Qui en bénéficie ?

Le « Forfait gratuité transport » est un coupon de transport gratuit réservé aux allocataires du RMI et aux membres de leur foyer.

Pour en bénéficier, ces personnes doivent avoir perçu le RMI le mois précédant la demande et avoir un droit RMI ouvert auprès de la Caisse d'allocations familiales (Caf).

Comment l'obtenir ?

- Le demandeur doit se munir de son numéro d'allocataire de la Caisse d'allocations familiales (Caf) et appeler l'Agence solidarité transport Île-de-France au 0800 948 999, du lundi au vendredi, entre 8 h et 20 h (appel gratuit depuis un poste fixe).

- S'il ne possède pas la Carte solidarité transport, il recevra un formulaire à compléter. La Carte et son « Forfait gratuité transport » lui seront expédiés gratuitement par courrier au bout de trois semaines après étude de son dossier.
- S'il possède déjà la Carte solidarité transport, il recevra par courrier, dans les trois semaines qui suivent son appel, son « Forfait gratuité transport » valable jusqu'au prochain renouvellement de ses droits RMI, ainsi que les forfaits pour les membres de son foyer.

- À noter : tous les trois mois, avant la fin de validité de leur Forfait, les bénéficiaires du RMI doivent rappeler le 0800 948 999 pour demander leur nouveau coupon « Forfait gratuité transport ».

TRANSPORTS EN COMMUN SUR VOTRE COMMUNE

Des usagers utilisent quotidiennement la station de bus « PLESSIS MORNAY » pour se rendre à leur travail ou autres. Il est important de savoir que :

La ligne 91 .02 dessert le parc de Courtaboeuf et parfois la gare RER d'Orsay.

La ligne 91.03 dessert les gares de Massy Palaiseau (arrêt au pied de la passerelle).

Une escapade à Paris, un voyage en TGV depuis MASSY ; c'est pratique pour les Longvillageois. Plus de souci et frais de parking !!! Il vous suffit de lire « amplitudes et fréquences » pour réaliser le succès rencontré par ces lignes. Des plaquettes sont à disposition dans votre mairie.

Consultez le site de la Mairie de Longvilliers pour plus de renseignements : <http://longvilliers.free.fr>

AMPLITUDES ET FREQUENCES

LIGNE 91.02

- Lundi au vendredi

	Dourdan	Parc de Courtaboeuf
Premier départ	05h30	06h00
Dernier départ	21h00	21 h00

Fréquence: toutes les 17 à 25 minutes de 06 h 42 à 09 h 10 et de 16h 14 à 19h25.2 allers et 3 retours en milieu de journée.

	Dourdan	Orsay
Premier départ	07 h 00	09 h 05
Dernier départ	19h 15	19 h 50

Fréquence: 2 allers-retours le matin, 2 allers-retours le midi et 3 allers et 4 retours l'après-midi.

LIGNE 91.03

- Lundi au vendredi

	Dourdan Palaiseau	Massy-Palaiseau
Premier départ	05h30	05h 30
Dernier départ	21 h 00	21 h 00

Fréquence: de 6 à 15 minutes entre 06h00 et 09h30 et de 16h05 à 19h20.

De 20 minutes à 60 minutes le reste du temps.

- Samedi

	Dourdan Palaiseau	Massy-Palaiseau
Premier départ	06 h 00	06h 00
Dernier départ	21 h 00	21h00

TITRES DE TRANSPORT

Tout **titre de transport** doit être validé obligatoirement à la montée dans le bus y compris le coupon de Carte Orange.

•Ticket d'accès à bord :

Ticket simple à l'unité : il est délivré par le conducteur

•Ticket t + :

1 ticket pour 5 sections

ABONNEMENTS :

Carte Orange : elle est délivrée dans les gares SNCF et les stations RATP.

Zones 5 et 6 sur la ligne 91.02

Zones 4, 5 et 6 sur la ligne 91.03

• Pass Navigo

•**Carte scolaire OPTILE**: elle permet d'effectuer un seul aller-retour par jour, sous certaines conditions.

• **Carte Imagine "R"** : elle est réservée aux collégiens, lycéens et étudiants.

• **Carte Rubis** : si vous avez plus de 65 ans, elle donne la gratuité, sous certaines conditions.

Adressez-vous au Centre Communal d'Action Sociale de la mairie de votre commune de résidence.

•**Le transport est gratuit pour les enfants de moins de 5 ans.**

•Attention :

Exigez, vérifiez et conservez votre titre de transport.

Le voyageur est tenu de présenter un titre de transport valable à toute demande des contrôleurs. Tout contrevenant sera poursuivi.



19, route Nationale 91081 BRUNOY Cedex
Tél: 01 60 47 05 55 <http://www.albatran>

CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE



**Vous avez travaillé en France et en Allemagne ?
Venez faire le point sur votre retraite.**

La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (Cnav) organise depuis 20 ans en partenariat avec la Deutsche Rentenversicherung des journées d'information retraite franco-allemandes.

Des conseillers de la caisse de retraite allemande vous reçoivent sur rendez-vous pour répondre à vos questions et éventuellement, évaluer votre retraite.

Prochaines dates pour 2009 :

27 et 28 octobre 2009 – 1^{er} et 2 décembre 2009

Modalités d'inscription :

Pour participer (*), vous devez vous inscrire au préalable :

- par Internet en complétant un bulletin en ligne sur le site de la Cnav

www.lassuranceretraite.fr rubrique Actualités régionales Ile-de-France

- ou en renvoyant un bulletin d'inscription, disponible dans le réseau d'accueil de la Cnav à l'adresse suivante :

CNAV Ile-de-France Relations extérieures 932 - 75951 Paris cedex 19

(*) dans la limite des places disponibles

LE « BON LOISIRS 2009 »



La Cafy facilite l'accès aux loisirs des jeunes.

Permettre aux jeunes de 6 à 16 ans de pratiquer une activité sportive ou culturelle régulière, constitue l'une des priorités de la politique d'aides financières d'action social de la Caisse d'allocations familiales des Yvelines (Cafy).

D'utilisation simple, les « Bons loisirs » sont adressés automatiquement dès le début du mois de septembre, aux familles yvelinoises dont le quotient familial est inférieur ou égal à 670 euros. Le montant du « Bon loisirs » est calculé en fonction des ressources de la famille et s'élève à 120, 90 ou 60 euros.

Pour obtenir le paiement de cette aide, le « Bon loisirs » doit être renvoyé à la Cafy avant le 31 décembre 2009.

En 2008, 15000 jeunes ont ainsi pratiqué une activité régulière de loisirs avec le soutien de la Caf des Yvelines.

Caf des Yvelines
2, avenue des Prés - BP 17
78184 St Quentin en Yvelines cedex www.caf.fr

Tél: 0820 25 78 10

(0.112 euro la première minute et
0.09 euro la minute suivante facturée à la seconde)

COURS DE SECOURISME



Avec 27%* de la population formée au secourisme, la France fait grise mine par rapport à nos confrères allemands qui affiche 80%. L'association EASI en partenariat avec la commune vous propose des cours de secourisme ouvert à tous dès l'âge de 12 ans au tarif de 68 € par personne. Suite aux 12 heures de formation vous saurez agir face à une victime : Qui s'étouffe, qui saigne, Inconsciente qui respire, Inconsciente qui ne respire pas (Le Défibrillateur) Qui présente une plaie ? Qui présente une brûlure ? Qui présente un malaise ? Qui présente une atteinte des os et articulations ? Un arrêt cardiaque doit être pris en charge dans les 3 minutes pour limiter les séquelles, et conserver un maximum de chances de survie.

Pour tout complément d'information contacter Charles GROUT au 06 32 89 37 23*
Chiffre Croix Rouge Charles GROUT

LES DAAF = DÉTECTEURS AUTONOME AVERTISSEUR DE FUMÉE

POURQUOI DES DÉTECTEURS DE FUMÉES ?



Les incendies domestiques font 10 000 victimes chaque année dont environ 460 décès.

Tous les ans les incendies font beaucoup de victimes dans les habitations privées, surtout la nuit.

Le feu crée des fumées et des gaz toxiques comme le monoxyde de carbone (un gaz incolore et inodore) qui vous asphyxient en quelques minutes et provoquent la mort.

Si un détecteur de fumée est présent, il vous avertira par son signal sonore et vous réveillera car la fumée ne fait pas de bruit !

Vous pourrez fuir rapidement et prévenir les pompiers. Vous sauverez ainsi votre famille et vous permettrez au secours d'arriver rapidement.

OÙ PLACER LES DÉTECTEURS ?

En haut de l'escalier ou dans le couloir menant aux chambres, et, suivant les risques.

QUEL DÉTECTEUR ?

Il doit être photoélectrique ou optique

Il doit répondre à la norme NF

N'OUBLIEZ JAMAIS, CE PRODUIT PEUT VOUS SAUVER LA VIE.

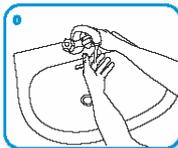
MESURES DE PRÉVENTION



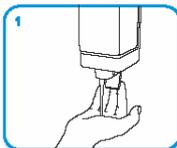
Le lavage des mains - Comment ?

LAVER LES MAINS AU SAVON ET A L'EAU LORSQU'ELLES SONT VISIBLEMENT SOUILLEES
SINON, UTILISER LA FRICTION HYDRO-ALCOOLIQUE POUR L'HYGIENE DES MAINS !

Durée de la procédure : 40-60 secondes



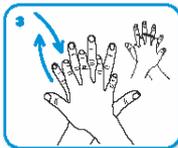
Mouiller les mains abondamment



Appliquer suffisamment de savon pour recouvrir toutes les surfaces des mains et frictionner :



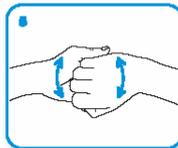
Paume contre paume par mouvement de rotation,



le dos de la main gauche avec un mouvement d'avant en arrière exercé par la paume droite, et vice et versa,



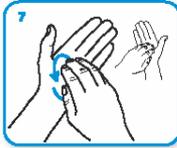
les espaces interdigitaux paume contre paume, doigts entrelacés, en exerçant un mouvement d'avant en arrière,



les dos des doigts en les tenant dans la paume des mains opposées avec un mouvement d'aller-retour latéral,



le pouce de la main gauche par rotation dans la paume refermée de la main droite, et vice et versa,



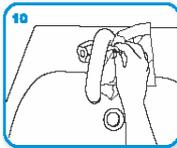
la pulpe des doigts de la main droite par rotation contre la paume de la main gauche, et vice et versa.



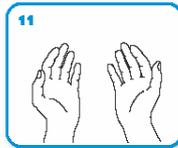
Rincer les mains à l'eau,



sécher soigneusement les mains avec une serviette à usage unique,



fermer le robinet à l'aide de la serviette.



Les mains sont prêtes pour le soin.

WORLD ALLIANCE
FOR PATIENT SAFETY

L'OMS remercie les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), en particulier les collaborateurs du service de Prévention et Contrôle de l'Infection, pour leur participation active au développement de ce matériel.

Octobre 2006, version 1.

Organisation mondiale de la Santé

VIRUS RESPIRATOIRES : GRIPPES, BRONCHITE, RHUME...

**LAVE-TOI LES MAINS AU SAVON,
PLUSIEURS FOIS PAR JOUR,
EN COMPTANT JUSQU'À 30**



www.inpes.sante.fr
www.sante.gouv.fr

VIRUS RESPIRATOIRES : GRIPPES, BRONCHITE, RHUME...

**JETTE TOUJOURS TON MOUCHOIR
DANS UNE POUCELLE**



ET LAVE-TOI LES MAINS APRÈS.



www.inpes.sante.fr
www.sante.gouv.fr

CONSEILS POUR ÉVITER DE CONTRACTER LA GRIPPE A (H1N1)

Que puis-je faire pour éviter de contracter la grippe A (H1N1)?

La principale voie de transmission du nouveau virus grippal A (H1N1) semble être la même que celle de la grippe saisonnière, à savoir via des gouttelettes respiratoires émises lorsqu'on parle, qu'on éternue ou qu'on tousse.

On peut se prémunir contre l'infection en évitant un contact rapproché avec des personnes présentant des symptômes de type grippal (en essayant dans la mesure du possible de maintenir une distance d'environ 1 mètre) et en prenant les mesures qui suivent :

- éviter de se toucher le nez et la bouche;
- se laver soigneusement les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique, et ce régulièrement (surtout si l'on se touche le nez ou la bouche ou si l'on touche des surfaces potentiellement contaminées);
- éviter un contact rapproché avec des personnes qui pourraient être malades;
- réduire, dans la mesure du possible, le temps passé dans des endroits bondés;
- bien aérer l'endroit où l'on vit en ouvrant les fenêtres;
- avoir une bonne hygiène de vie, à savoir dormir suffisamment, s'alimenter correctement et conserver une activité physique.

Qu'en est-il du port du masque? Que recommande l'OMS?

Si vous n'êtes pas malade, il n'est pas nécessaire de porter un masque.

Si vous vous occupez d'une personne malade, vous pouvez porter un masque lorsque vous êtes auprès d'elle, le jeter immédiatement après et vous nettoyer soigneusement les mains ensuite.

Si vous êtes malade et que vous devez partir en voyage ou être au milieu d'autres gens, portez un masque couvrant le nez et la bouche.

Il est indispensable en toute situation d'utiliser correctement les masques. Leur mésusage peut en réalité augmenter les risques de propagation de l'infection.

Comment savoir si j'ai la grippe A (H1N1)?

Il est impossible de faire la différence entre la grippe saisonnière et la grippe A (H1N1) sans aide médicale. Les symptômes typiques à rechercher sont les mêmes que pour les virus saisonniers : fièvre, toux, céphalées, douleurs musculaires et articulaires, maux de gorge et écoulement nasal. Seuls votre médecin et les autorités de santé locales peuvent confirmer un cas de grippe A (H1N1).

Que faire si je pense avoir contracté la grippe A (H1N1)?

Si vous ne vous sentez pas bien, présentez une forte fièvre, de la toux et/ou un mal de gorge:

- Restez chez vous et évitez de vous rendre sur votre lieu de travail, votre école ou à des rassemblements.
- Reposez-vous et absorbez des liquides en abondance.
- Couvrez-vous le nez et la bouche de mouchoirs en papier lorsque vous toussiez et que vous éternuez et éliminez-les ensuite correctement. Lavez-vous ensuite les mains soigneusement avec du savon ou une solution hydroalcoolique
- Si vous n'avez pas de mouchoirs en papier pour vous moucher ou pour tousser, faites-le dans le creux de votre coude.
- Lavez-vous les mains à l'eau et au savon fréquemment et soigneusement, surtout après avoir toussé ou éternué.
- Informez votre famille et vos amis de votre maladie et recherchez de l'aide pour les tâches ménagères qui supposent des contacts avec d'autres gens, par exemple les courses.

Dois-je prendre un antiviral dès maintenant pour le cas où j'attraperais le nouveau virus?

Non. Vous ne devez prendre un antiviral, tel que l'oseltamivir ou le zanamivir, que si votre médecin vous le prescrit. Personne ne devrait acheter de médicaments pour prévenir ou combattre la nouvelle grippe sans ordonnance. La plus grande prudence est recommandée lors de l'achat de médicaments sur internet.

Que faire en cas d'allaitement? Dois-je cesser d'allaiter si je suis malade?

Non, sauf si votre praticien vous le recommande. Les études menées sur d'autres infections grippales montrent que l'allaitement joue plutôt un rôle protecteur pour l'enfant: il transmet des anticorps maternels utiles et réduit le risque de maladie respiratoire. Le lait maternel constitue d'une manière générale le meilleur aliment pour l'enfant et augmente ses défenses immunitaires.

Quand faut-il consulter un médecin?

Il faut consulter un médecin en cas de difficultés respiratoires ou si la fièvre persiste plus de trois jours. Les parents doivent consulter un médecin si leur enfant respire rapidement ou difficilement, s'il a de la fièvre de façon constante ou s'il a des convulsions.

Dans la plupart des cas, il suffit que le malade reste chez lui, se repose, boive beaucoup de liquide et prenne un antalgique pour soulager les douleurs (chez l'enfant et le jeune adulte, il faut utiliser un antalgique sans aspirine en raison du risque de syndrome de Reye.)

Dois-je me rendre au travail si j'ai la grippe mais que je me sens bien?

Non. Que vous ayez la grippe A (H1N1) ou la grippe saisonnière, vous devez rester chez vous et ne pas vous rendre au travail pendant toute la durée des symptômes. C'est une précaution qui permet de protéger vos collègues de travail et les autres.

Puis-je voyager?

Si vous ne vous sentez pas bien ou que vous avez des symptômes de grippe, vous ne devez pas voyager. Si vous avez des doutes concernant votre santé, vous devez vérifier la chose avec votre prestataire de soins de santé.

JOURNÉES du PATRIMOINE



Les journées du patrimoine se dérouleront les **Samedi 19 et Dimanche 20 Septembre 2009**. C'est l'occasion, le temps d'un week-end de découvrir ou redécouvrir les richesses culturelles et naturelles des communes du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (P.N.R), et des autres communes environnantes.

La thématique proposée cette année par le Ministère de la Culture est : "Un patrimoine accessible à tous". Le P.N.R a programmé des visites adaptées aux malvoyants, malentendants et personnes à mobilité réduite. Des balades et circuits vélo sont également prévus.

A cette occasion :

- **Longvilliers** ouvre à la visite l'**Eglise Saint Pierre** les deux jours (visite libre 10h - 18h).
- **Rochefort** propose la visite commentée de la **Mairie** (Baillage) Samedi : 9h-12h et 14h-18h.

Nous donnons ci-dessous le programme prévu pour les communes du P.N.R, proches de Longvilliers et quelques autres communes environnantes.

Les programmes sont consultables sur le site internet du P.N.R www.parc-naturel-chevreuse.fr.ou disponibles en mairie. Pour les autres communes, s'adresser à l'Office de Tourisme de Dourdan.

Commune	Monument /Manifestation	Renseignement
Longvilliers	Eglise St Pierre	01 30 41 33 96
Rochefort	Mairie	01 30 41 31 06
Bonnelles	Eglise St Gervais St Protais / Concert gospel / Exposition Cloches.... Chapelle des Clos / Sculpteur Christophe Charbonnel	01 30 88 47 30
Bullion	Eglise St Vincent Chapelle Saint Anne de Moutiers	01 30 41 30 20 01 30 41 37 83
Châteaufort	Domaine et Moulin d'Ors / Visites pour malvoyants et personnes à mobilité réduite. Village - Eglise Saint Christophe / Orgue	01 30 52 09 09
Chevreuse	Château de la Madeleine / Moyen âge Village de Chevreuse / Visite pour malvoyants. Séchoir à peaux / Parc des sports / Montgolfière	01 30 52 09 09 06 80 62 80 89 01 30 52 09 09
Choisel	Château de Breteuil / Visites / Grand bal costumé Eglise St Jean Baptiste Lavoir, Fontaine St Paul	01 30 52 05 02 01 30 52 42 15 01 30 52 42 14
Dampierre	Château	01 30 52 53 24
La Celle les Bordes	Château de la Celle Eglise St Germain de Paris / Sculpteur François Schubert	
Le Mesnil Saint Denis	Château - Mairie Le Grand Ambésis Etang des Noës / Circuit découverte	01 34 61 49 79 01 30 52 09 09
Lévis Saint Nom	Abbaye Notre Dame de la Roche Eglise St Nom	01 34 61 49 79 01 34 61 82 05
Magny les Hameaux	Magny village / Visite pour les malentendants Eglise Saint Germain de Paris / Visite pour les malentendants Musée de Port Royal des Champs / Visite pour les malentendants et malvoyants	01 61 37 09 33 06 13 08 34 08
Milon la Chapelle	Eglise de l'Assomption de la Très Sainte Vierge / Visite	06 87 05 79 67
Saint Forget	Château des Mauvières Eglise St Ferréol / Visite	01 30 52 54 76 01 30 52 50 55
Saint Lambert des Bois	Village de Saint Lambert	
Saint Rémy les Chevreuse	Eglise de St Rémy Domaine de Coubertin / Visite / Projection	01 30 52 22 49 01 30 85 69 89
Senlisse	Eglise St Denis	01 30 52 59 29
Les Granges le Roi	Abbaye de l'Oüye (Samedi Dimanche après midi, contactez pour horaire des visites)	01 60 81 96 01
Saint Arnoult en Yvelines	Moulin Neuf / Exposition mosaïque Samedi Dimanche 14h - 18h	01 30 41 19 47
Saint Cyr sous Dourdan	Eglise Saint Cyr	01 64 59 01 29
Saint Sulpice de Favières	Eglise Saint Sulpice / Visites commentées Samedi Dimanche	01 64 58 42 33
Val Saint Germain	Eglise Sainte Julienne / Collection de "Souches" Samedi 15h - 17 h, Dimanche 10h - 12h et 14h - 16h	01 64 59 00 10

Bibliothèque de Rochefort

Tarifs : Adhésion individuelle : 14 €
 Adhésion famille : 22 €
 Photocopies et impression Internet : 0,15 €



Horaires :
 Lundi : 9h-12h
 Mardi : 9h-12h \ 16h30-18h30
 Mercredi : 14h30-18h
 Samedi : 14h30-18h

HEURE du CONTE

Le 1^{er} rendez vous sera le 30 Septembre à 15 h00.
 Le 2^{ème} rendez vous sera le 21 Octobre à 15 h 00 et tous les dernier mercredi du mois.

Café Bib : Le club lecture ou chacun peut découvrir ou présenter une nouveauté ou un coup de cœur, autour d'un café.
 Nous vous attendrons le Mardi 6 Octobre à 10h00.
 Pour suivre l'agenda au fil des semaines ; pensez à consulter le site de la commune de Rochefort.

UNION ROCHEFORT LONGVILLIERS



Tous les habitants ont reçu "Le Trait d'Union" et ont pu s'inscrire le 5 Septembre lors du forum, aux différentes activités proposées.
 Nous redonnons la composition du bureau, et le calendrier des évènements prévus jusqu'au 31/12/2009.

BUREAU		
Président	Patricia DANILO	06 75 75 24 28
Vice président	Catherine MARIAN	01 30 41 91 02
Secrétaire	Philippe DESCHEEMAEKERE	06 42 67 89 21
Secrétaire adjoint	Valérie LECLERCQ	01 30 41 49 28
Trésorier	Bernard GALONNIER	06 87 81 50 76
Trésorier adjoint	Michèle LARGE	06 75 39 67 49

CALENDRIER

Jeudi 24 Septembre	Culture et Découvertes	Sur les pas du commissaire Maigret du quai des Orfèvres à la place des Vosges
Jeudi 1 ^{er} Octobre	Bridge	Compétition avec le Club de bridge de Dourdan
Jeudi 15 Octobre	Culture et Découvertes	Le sentier des Halles
Jeudi 19 Novembre	Culture et Découvertes	Visite du SICTOM de Rambouillet et du SITREVA de OUARVILLE (28)
23 et 24 Janvier 2010	Atelier point de croix	Exposition à la Mairie de Longvilliers
Fin Janvier 2010	Atelier peinture	Exposition à la bibliothèque

Nous conseillons vivement la visite prévue le 19/11/2009, qui permet d'avoir un bon aperçu du traitement de nos ordures ménagères.

Comité des Fêtes



Évènements	Date
Rencontre gustative (Salle Polyvalente)	samedi 17 octobre 2009
Loto de Sainte Catherine (Salle Polyvalente)	dimanche 22 novembre 2009

Travaux d'automne 2009

Voici venir l'automne, période où l'on exécute dans sa propriété différents travaux tels que taille des haies, brûlages de végétaux, nouvelles plantations.

Voici quelques rappels sur les règles à respecter dans les hameaux de notre commune:

1. Brûlage des végétaux : rappel des articles 6, 7, 8 de l'arrêté d'octobre 2008

Article 6 : Le brûlage des feuilles mortes et tous les déchets de jardin, à l'exclusion de tous autres déchets, est **autorisé du 1^{er} octobre au 15 mai tous les jours sauf dimanches, fêtes et jours fériés, du lever du soleil à 17 heures**, sauf en cas de sécheresse où toute personne est tenue de se conformer à l'arrêté préfectoral.

Article 7 : Tout feu de jardin devra être complètement éteint à l'expiration de ces délais.

Article 8 : Il est formellement interdit de procéder à l'allumage de ces feux dans un périmètre de moins de 30 mètres autour des constructions.

Article 9 : Mr le Maire de LONGVILLIERS et les services de la gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

2. Les plantations le long de la voie publique: rappel de l'article du bulletin juin 2001

Dans son souci de sécurité (chute de branches, ...) et de bonne visibilité, la loi impose aux riverains de la voie publique le respect de certaines distances pour leurs plantations.

Si le propriétaire ne respecte pas les distances ou hauteurs exigées, l'Administration peut, après mise en demeure, demander à ses agents de faire le nécessaire aux frais de l'intéressé.

Le long des routes nationales :

La loi interdit de planter à moins de 6 mètres d'une route nationale, sauf dérogation accordée par le commissaire de la République (Préfet) et, dans ce cas, la plantation ne peut, en tout état de cause, être faite, au minimum, qu'à 1 m du bord extérieur du fossé (côté propriété riveraine).

Le long des chemins départementaux et des voies communales

On doit observer les distances prescrites suivantes :

- 2 m au moins, si les plantations doivent dépasser plus tard 2 m de hauteur.
- 0,50 m au moins, si les plantations ne doivent pas dépasser 2 m de hauteur

Lorsqu'un mur privatif sépare le terrain riverain de la voie publique, on peut y appuyer des plantations en espalier, à l'intérieur de la propriété seulement.

Lorsqu'il y a une ligne électrique qui longe la voie publique, les arbres ne peuvent être plantés qu'à 3 m, au moins, de l'alignement s'ils ne dépassent pas 7 m de hauteur, avec un retrait supplémentaire de 1 m pour chaque mètre de hauteur dépassant les 7 m (exemple : un arbre de 9 m de hauteur doit être planté à 3 m + 2 m = 5 m de l'alignement).

Mais, au-delà de 10 m, la hauteur est libre. De plus, l'Administration peut accorder une dérogation à ces règles.

Pour l'élagage des branches, les riverains doivent couper celles-ci à la limite de l'alignement (au minimum).

Nous avons constaté que certaines haies étaient mal entretenues, pouvant gêner la visibilité des véhicules (et notamment des cars) sur la voie publique.

Merci donc aux intéressés de prendre les dispositions nécessaires.

Travaux d'automne 2009 (suite)

a) Règles particulières pour les arbres

Près des carrefours et croisements, les arbres de « haut jet » doivent être étêtés à 3 m de hauteur dans un rayon de 50 m du centre du carrefour.

Dans les virages (côté petit rayon) et sur une longueur de 30 m de part et d'autre de la courbe, les arbres plantés à moins de 4 m de l'alignement doivent être étêtés à 3 m de hauteur.

b) Règles particulières pour les haies

Les haies vives plantées le long des chemins départementaux et des voies communales ne peuvent être plantées qu'à 0,5 m, au moins, en retrait de l'alignement.

Près d'un carrefour, la haie ne doit pas dépasser 1 m de hauteur (par rapport au sol de la chaussée et non du terrain où elle est plantée), et cela sur une longueur de 50 m comptés à partir du centre du carrefour.

Dans un virage, la haie ne doit pas non plus dépasser 1 m de hauteur dans la courbe (côté petit rayon) et sur une distance de 30 m de part et d'autre de cette partie courbe.

3. Compositions des haies vives bordant la voie publique.

Le P.O.S prévoit à l'article 6:

Dans les hameaux, lorsque les clôtures sur voie sont constituées de haies doublées ou non d'un grillage, les espèces utilisées sont régionales, telles que lauriers, charmes, fusains, etc.....
On éliminera d'emblée les haies monotones et rigides constituées uniquement de thuyas.

Cette liste se trouve dans l'annexe: les clôtures dans les Yvelines du P.O.S édité par la CAUE 78.



ENTREPRISES DE LONGVILLIERS

Nous avons coutume de dire qu'à Longvilliers il n'y a pas de commerce, mais nous ne disons jamais que nous avons des artisans ou des professions libérales qui sont susceptibles de nous être utiles et que nous allons quelques fois chercher bien loin. Dans un contexte économique difficile, nous avons le plaisir de vous les présenter afin que vous les consultiez en cas de besoin. Nous restons à la disposition de ceux qui ne nous ont pas adressé leurs cartes pour le prochain bulletin de janvier.

Entreprises Longvillageoises :

LDT IMMO
Diagnostics Immobiliers

ERIC BUISINE
33 bis rue du Lavoir la Sâte
78730 Longvilliers

Tél. : 01 30 41 39 79
Fax : 01 73 76 90 42
Mob : 06 10 92 61 22
e.buisine@ldtimmo.fr

www.ldtimmo.fr

LDT IMMO est un bureau technique spécialisé dans la prévention et le contrôle immobiliers.

Nous intervenons auprès d'une clientèle de particuliers, d'entreprises privées et publiques et de collectivités locales.

Parce que les diagnostics techniques portent sur des sujets graves : sécurité et santé des personnes, qualité de l'environnement, pathologie et accessibilité des bâtiments, LDT IMMO étudie et réalise pour vous toutes les missions techniques qui vous rendront conformes à la réglementation.

Solutions Informatiques et Internet

Création de sites Internet
e-commerce - Conseil

Françoise Brouard
Ingénieur Informatique - Consultant

Tél. : 01.30.41.92.23 - 06.86.28.06.59
E-mail : contact@fbs2i.fr - Site : www.fbs2i.fr

SIREN : 497 579 607

Florence PHILIS

Traductrice
anglais-allemand

10bis rue du Lavoir
F-78730 Longvilliers

(+33) 01 30 59 56 15
(+33) 06 87 10 32 37
florence.phillis@orange.fr

S.A.R.L. SOUSA et FERNANDES S.-F.

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BÂTIMENT
Construction - Réparation - Aménagement
et entretien de tous type de bâtiment

14 route de Rochefort
78730 LONGVILLIERS

Fax/Tél. : 01 30 41 92 00
Port. : 06 12 73 61 79

Depuis 1979 à votre service

Gérault & Fils

Peinture
Décoration
Revêtements muraux
Moquette Viverte

Longvilliers
78730

☎ 01.30.41.34.50
📠 01.30.41.37.40



M.S.L
MULTI SERVICE LONGVILLIERS

TÉL. 01 30 59 56 98
PORT. 06 79 92 93 45

TRAVAUX SECONDAIRES EN MAÇONNERIE • PAPIERS PEINTS • PEINTURE • POSE ESCALIER
POSE DE FENÊTRES ET DE PORTES • PARQUET FLOTTANT • ETC ...

Éric LEGALL
7, route de Rochefort / 78730 Longvilliers

Récemment installé à Longvilliers, Mr LEGALL Eric (48 ans) a aussi créé son entreprise de multi-services. Il est à votre disposition pour tous travaux secondaires de maçonnerie, papiers peints, parquet flottant, pose de fenêtres neuves et rénovation.....

ALEXANDRE DAVID
LOCATION MINI PELLE de 0.9 T à 7 T
Dépositaire SLO
11, Hameau de Reculet
78730 LONGVILLIERS
Dépôt : Rue de la Bâte à LONGVILLIERS

Port : 06 21 66 78 08
www.slo-location.com

N°419 026 877 000 11
N° INTRACOM : F.R.25 419 026 877



Formation incendie, secourisme,
évacuation, habilitation électrique
Ingénierie prévention santé sécurité ...

Vente et entretien: extincteur, RIA,
éclairage de sécurité,
désefumage, signalisation..

Charles Grout

La qualité notre métier
votre sécurité notre priorité

3 rue du Lavoir 78730 Longvilliers
Téléphone : +33 1 60 56 54 16 Télécopie : +33 1 64 37 27 16
portable: +33 6 80 99 19 96
Messagerie : Charles.grout@rcb-securite.com

La société fournit aussi les détecteurs de fumée autonome pour prévenir des incendies dans les habitations particulières et aussi le défibrillateur.

Institut OCEANYS BEAUTE

Soins sur rendez-vous du lundi au samedi

Eplations traditionnelles, manucure, soins du visage,
enveloppements marins, soins aux pierres chaudes,
soins du corps amincissants ou relaxants.....

01 30 59 59 47

22 Route de Rochefort
78 730 LONGVILLIERS



INSTITUT OCEANYS BEAUTE
Changement de propriétaire
Mlle CARDOSO Sissi a le plaisir de vous accueillir

agence David Mary
ARCHITECTES D.P.L.O.
URBANISTES
8 rue Corblin - La Bâte - 78730 Longvilliers.

AGENCE D'ARCHITECTURE DAVID MARY

Nous réalisons votre projet dans une orientation éco habitat et suivant une transposition contemporaine de l'architecture vernaculaire de la vallée de Chevreuse.

Notre agence créée en 1991 gère une activité polyvalente qui s'exprime au travers de domaines variés, habitat, équipements public...

Tél : 01 30 59 59 92 – courriel : david.mary@wanadoo.fr
Vous pouvez voir des exemples de nos réalisations sur :
www.architectes.org/portfolios/agence-david-mary



eco'energie

Sébastien Eude

5 rue du Feu de la Saint-Jean • 78730 Longvilliers
Tél : 01 30 41 90 00 • Mobile : 06 30 03 95 95
sebastien.eude@ecodiag-france.com

www.eco-thermographie-infiltrometrie.com

ECO'ENERGIE

Votre budget chauffage s'alourdit... Vous sentez le froid rentrer chez vous...

Vous ne savez pas exactement d'où s'échappe la chaleur? La chaleur s'échappe de vos murs, toits et fenêtres... Nous pouvons le déceler précisément !

<p>Latebouc Créations Michel Laude</p>	<p>Nicolas Seailles 29, rue de Saint-Cyr - Bouc Etourdi 78730 Longvilliers tél.: +33 (0)1 64 59 84 13 fax: +33 (0)1 64 59 51 37 info@crealaude.com</p>
<p>L'atelier crée et fabrique des figurines et des décors en métaux ou résines. Il présente les collections : étains Michel Laude (Don Quichotte, Souris et Chats musiciens, Guerriers festifs du Moyen-Age), Golems de Cyril Rouge, Chats et personnages d'Albert Dubout mais aussi des reproductions d'antiques et muséales. Certaines créations tournent aussi autour des arts de la table.</p>	

Écoles d'équitation :



*Pension
Debourage
CSO
Chasse à Courre
Location Promenades
Prairies
Manège*

Katrina Palleau
*Ferme de L'Église
78730 Longvilliers
Tel: 30419377*

CHEVAL Attelage Services

L'ATTELAGE POUR TOUS

**ENSEIGNEMENT- ECOLE D'ATTELAGE A
LONGVILLIERS**

Mr Pierre ESTELLON : 06 85 70 95 76
cheval.attelage.services@wanadoo.fr

LE MOULIN DE LA FORGE

ECOLE D' EQUITATION DE LONGVILLIERS

Ferme de la Forge

78730 LONGVILLIERS

**Tél : 01 30 88 44 15
06 81 67 15 35**
dufresne-yves@wanadoo.fr



Lors du mandat de Mr Juin, un sud africain avait contacté la mairie, souhaitant visiter le château du Plessis Mornay, lieu d'où ses ancêtres étaient partis en 1685, après la révocation de l'Edit de Nantes par Louis XIV, pour émigrer en Afrique du Sud.

En 2008, lors des Journées du Patrimoine, quelle ne fut pas notre surprise, d'avoir pour premiers visiteurs des Sud Africains portant le même nom, mais ne se connaissant pas, à la recherche de leurs ancêtres au Château du Plessis Mornay.

Après un rappel du contexte historique, nous évoquons l'histoire de Philippe du Plessis Mornay, homme d'état très influent, proche d'Henri IV et de l'émigration des huguenots vers la Hollande puis l'Afrique du Sud après la révocation de l'Edit de Nantes.

La SAINT- BARTHÉLÉMY 24 août 1572

Au sud, la tradition. Au nord, la Réforme

Le succès, en Europe, de la religion « réformée » de Luther inquiète les catholiques, et les passions religieuses se déchaînent. L'Espagne soutient les catholiques, l'Angleterre, les protestants. La France est prise entre deux feux. Calvin, qui a repri certaines idées de Luther, a du se réfugier à Genève. Son pays est alors l'objet de guerres de religion : assassinats et massacres alternent avec des brèves tentatives de paix.

Le faux complot

Pendant l'une de ces trêves, l'amiral de Coligny gagne la confiance de Charles IX. Chef du parti protestant, c'est un modéré. Son influence croissante auprès du roi inquiète sa mère, Catherine de Médicis. Elle cherche à s'en débarrasser, mais l'attentat échoue. Et si les protestants se vengeaient ? Prise de peur, Catherine tente de convaincre son fils que les chefs de la Réforme ont monté un complot contre le roi. Charles IX refuse de les éliminer, hésite puis prend une décision des plus brutales : « Eh bien ! Par la mort Dieu, soit ! Mais qu'on les tue tous, qu'il n'en reste pas un seul pour me le reprocher. »

Le signe de reconnaissance

La milice bourgeoise de Paris, catholique et intolérante, va inaugurer les massacres, portant pour signe distinctif, brassard et croix blanche au chapeau. Elle est responsable, autant que Catherine ou le faible Charles IX (qui meurt peu après, tuberculeux et accablé de remords), des futures atrocités.

Le tocsin ! Sauve qui peut !

A l'aube du 24 août 1572, le jour de la Saint-Barthélemy, le tocsin sonne à Paris, c'est le signal : la chasse aux protestants commence. Coligny est assassiné. En quelques minutes, le massacre se généralise, relayé par les brigands qui en profitent pour se livrer au pillage. Au Louvre, on a rassemblé tous les nobles protestants, venus assister au mariage d'Henri de Navarre, futur Henri IV, avec Marguerite de Valois. Ils sont exécutés. Henri de Navarre, lui, abjure sa foi et en réchappe. Les jours suivants, les atrocités gagnent la province et durent jusqu'au mois d'octobre. Plus de huit mille protestants sont massacrés.

HENRI IV 1589 à 1610

De la honte à l'échec

Ces massacres monstrueux donnent une fort mauvaise image des catholiques. Les protestants ne sont pas anéantis, mais se replient dans leurs places fortes de La Rochelle et de Sancerre. Et la haine entre les deux communautés ne cesse de croître.

Un coup de poignard, et la dynastie change

Henri III meurt, victime du fanatisme, poignardé par Jacques Clément, un moine catholique. Sans enfant, il désigne sur son lit de mort son successeur : Henri de Navarre, descendant de Saint Louis. Aux Valois, famille à laquelle appartient sa femme la reine Margot, succèdent les Bourbons.



Le temple ou le trône

Mais Henri est protestant. Après sa conversion, lors de la Saint-Barthélemy, il est retourné au protestantisme. Paris, les catholiques, et la ligue (qui regroupe les plus virulents militants catholiques) refusent ce roi. Pour que le pays retrouve enfin la paix, Henri abjure définitivement la religion protestante. En 1594, il est sacré roi sous le nom d'Henri IV.

Enfin, ne plus se cacher !

Il faut en terminer avec quarante années de guerres de Religion. **Henri IV proclame, en avril 1598, l'édit de Nantes.** Dans de nombreux lieux, les protestants peuvent enfin pratiquer leur religion en public. Ils ont accès aux universités, à toutes les charges et obtiennent 100 villes-refuges et « places de sûreté » défendues par des garnisons. Les deux religions devraient vivre ensemble en paix mais les protestants restent méfiants à l'égard du roi. Les catholiques et le pape sont très hostiles à l'édit qui laisse place à un véritable Etat protestant et fragilise le royaume. L'édit devait être provisoire. Il dura près de 100 ans.

L'histoire recommence

Henri IV a fait annuler son premier mariage et épouse, en 1600, Marie de Médicis. Quand le roi meurt, poignardé lui aussi par un fanatique, Ravaillac, le petit Louis XIII, n'a que 9 ans.

LONGVILLIERS dans la tourmente



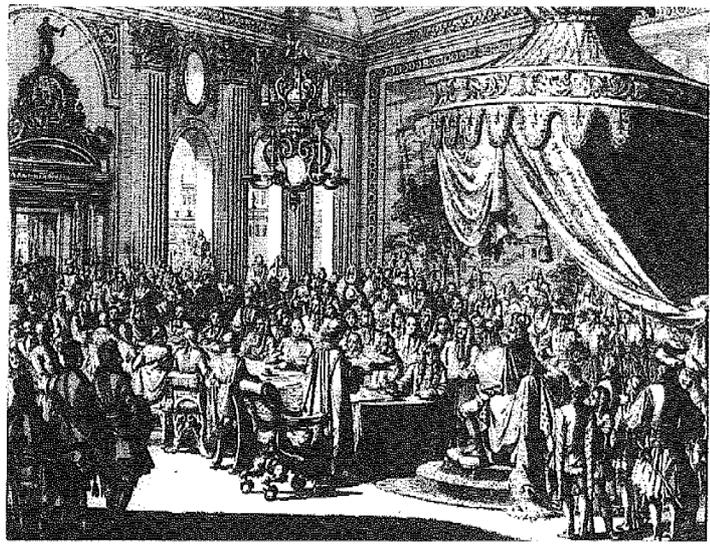
LOUIS XIV
1643 à 1715

A chacun son tour

Vient le temps du pouvoir absolu. En 1660, Louis XIV a épousé Marie-Thérèse, la fille du roi d'Espagne. L'année suivante, Mazarin meurt. Louis XIV avait respecté jusqu'au bout ses directives. Il a maintenant 23 ans, et décide de régner seul. Il ne veut plus de Premier ministre et prévient ses collaborateurs : « Vous m'aidez de vos conseils quand je vous le demanderai. » Louvois à la charge de l'armée, une rude tâche au côté d'un roi passionné par la guerre. Colbert, lui, veut enrichir le royaume. Il développe les industries et envoie même des artisans espionner les autres pays pour que la France produise elle-même les objets qu'elle importait.

La fuite des cerveaux

Pour Louis XIV, un grand pays ne peut être partagé entre plusieurs religions. Il veut croire que tous les protestants se sont convertis, et que l'édit de Nantes ne sert plus : en 1685, il décide de les révoquer. Les calvinistes doivent fuir la France. C'est une catastrophe économique ! Les meilleurs hommes d'affaires, industriels, financiers, qui pour la plupart étaient protestants, se réfugient aux Pays-Bas, plus tolérants.



Signature à Fontainebleau par Louis XIV, le 18 octobre 1685, de l'édit portant révocation de l'édit de Nantes. Gravure d'époque.

Révocation de l'édit de Nantes

Fontainebleau, 18 octobre 1685
C'est à Fontainebleau que le roi vient de signer l'édit qui porte révocation de l'édit de Nantes (→ 1598). Il met fin à l'existence légale du protestantisme en France, sauf en Alsace. Depuis le début de son règne, Louis XIV s'était engagé dans une politique d'élimination progressive du protestantisme. En effet, pour le roi, l'édit de Nantes, revu par celui d'Alès (1629), n'était qu'un compromis provisoire, et le retour du royaume

à l'unité de la foi, ciment de l'unité politique, demeurait une préoccupation majeure. Ainsi, l'édit de Fontainebleau interdit le culte protestant, ordonne la démolition des temples, la fermeture des écoles réformées, l'obligation du baptême et du mariage catholique, l'expulsion des pasteurs qui refuseront de se convertir, tout en interdisant aux laïques d'émigrer. La révocation est accueillie avec enthousiasme par la majorité, catholique, du pays.

Exode massif des huguenots

Après la révocation de l'édit de Nantes, l'existence de huguenots encore nombreux et de nouveaux convertis reniant leur confession pose à partir de 1685 un redoutable problème. Malgré les rigueurs prévues par l'édit de Fontainebleau qui interdit aux laïques protestants d'émigrer sous peine de galères et l'étroite surveillance des ports et des frontières, 150 000 à 300 000 « religionnaires » se décident à l'exil. Ces réformés, ap-

partenant surtout aux professions libérales et aux métiers du négoce et de l'artisanat, s'enfuient vers les pays de refuge de l'Europe protestante (Hollande, Suisse, Angleterre, Brandebourg...) ainsi qu'en Afrique du Sud. Cet exode ne sera pas sans conséquences économiques, ces pays gagnant en éléments dynamiques ce que la France y perd. Ils s'accompagnent en Europe d'une véhémence critique contre la tyrannie « louisquatorzienne », ali-



Les protestants quittent la France. Gravure de Jan Luyken.

mentée par les écrits des réfugiés. Elle favorisera la formation de la seconde coalition européenne contre la France. Quant aux protestants restés dans le royaume, ils opposent une résistance passive et s'efforcent de pratiquer clandestinement leur culte.

Philippe de Mornay, né en 1549 à Buhy, près de Magny en Vexin, **Philippe** était le fils de Jacques, seigneur de Villarceaux et d'Ambleville, et de Françoise du Bec Crespin. Par sa grand-mère, Madeleine de Beauvilliers, il était petit neveu et filleul de Jeanne de Beauvilliers, veuve en secondes noces de Charles de Gaillon, chevalier et baron du Puiset, en Beauce, et du petit fief du Plessis-Mornay aujourd'hui commune de Longvilliers.

Destiné plus ou moins à être homme d'église, **Philippe** fit de bonnes études. Dès 1560, sa mère, ralliée à la cause de la réforme, entraîna ses enfants vers la nouvelle confession. Philippe voyagea en Europe, échappa au massacre de 1572 et se réfugia quelques temps en Angleterre puis à Sedan chez les Bouillon, acquis à la Réforme.

Philippe de Mornay, Seigneur du Plessis Marly, l'austère calviniste, le « Pape des Huguenots » comme on l'appelait, était à la fois politique, homme de guerre, théologien et écrivain mystique ami de Henry IV, recherché pour son habileté, disgracieux pour sa rigueur. De sa terre du Plessis qu'il habitait et quittait tour à tour, comme on le voit dans ses mémoires, il négociait les plus délicates affaires et pendant le siège de Dourdan en 1591 de continuel messages s'échangeaient entre le camp de BIRON et la demeure du plénipotentiaire du roi de Navarre.

Il épousa le 3 janvier 1576 à Sedan, Charlotte Arbaleste, veuve de Jean de Pas Feuquières et fille de Guy Arbaleste Vicomte de Melun et Seigneur de la Borde. Sa fille aînée Marthes, naquit au Plessis le 17 décembre 1576; elle y fut baptisée. Marthes épousa le 14 août 1599, Jean de Jancourt Seigneur de Villarnoul.

« - en 1601, dit Madame du Plessis dans ses mémoires, Dieu nous fit la grâce d'établir le ministère de son église, dans notre maison du Plessis par la requête de tous ceux du voisinage qui sont de la religion. Que Dieu y veuille par sa miséricorde perpétuer à toujours. »

Un temple protestant fut construit. Il a été détruit comme tant d'autres à la révocation de l'Edit de Nantes. Son emplacement devait se trouver entre l'ancienne chapelle qui existe aujourd'hui et la jonction des routes de Dourdan et de Rouillon. On a découvert dans cet endroit, beaucoup d'ossements. Les anciens habitants y montrent l'emplacement du Prêche et ils savent par tradition que les protestants avaient au Plessis un cimetière, et dans un plan datant de 1752, on voit qu'une parcelle située à cette place appartenait à l'hôtel Dieu de Dourdan. Or on verra plus loin que les matériaux de démolition du temple furent donnés à cet Hôtel Dieu.

Dans l'inventaire des titres de Bandeville se trouve une copie collationnée en date du 6 février 1606, les testaments de Monsieur et Madame de Mornay, Seigneurs du Plessis Marly, par lesquels entre autres legs, ils ont constitué une rente de 100 livres pour le pasteur de l'église réformée qui sera recueilli dans leur maison du Plessis Marly suivant l'Edit de Nantes de 1598 et une rente de 50 livres pour les pauvres de la dite église. Il est dit dans l'inventaire des titres de Bandeville fait en 1780 ce qui suit: « A ces testaments sont joints plusieurs pièces concernant le don fait par le Roy en 1687 d'une rente de 100 livres au profit de Longvilliers pour l'entretien d'une maison d'école, à prendre sur la première moitié de la terre et seigneurie du Plessis Marly qui appartient aujourd'hui au Seigneur de Rochefort qui le paya très exactement. »

Charlotte Arbaleste femme du Plessis Mornay mourut le 15 mai 1606; elle fut ensevelie à Saumur auprès de son fils unique Philippe, Marquis de Bauve tué au siège de GUELDRÉ à l'âge de 26 ans. Du Plessis après avoir rendu Saumur dont il était le Gouverneur à Louis XIII, se retira en son château de la forêt-sur-Sevre, où il mourut le 10 novembre 1623. Il fut enseveli à Saumur auprès de sa femme et de son fils.

Le Plessis passa à ses descendants. Son cinquième, Anne naquit au Plessis en 1583. Elle épousa aux premières noces, le 29 octobre 1603 Jacques des Kourbes Seigneur de la Tabarière, Baron de Ste Hermine, (en Poitou) et en seconde noces Jacques Kompar de Caumoun, Duc de la force pair et

Maréchal de France dont elle fut la deuxième femme. Jacques des Kourbes fut Seigneur du Plessis. Il reçut le 25 juillet 1627, un acte de foy et hommage, de Louise Dubrac, veuve de Thierry -SEVIN, Seigneur de Bandeville et de Morsang. Madame des Kourbe, perdit son fils aîné Philippe tué le 4 août 1629, au siège de Bois-le-duc, en montant à l'assaut. A cette occasion, elle reçut des lettres de condoléances et consolation de plusieurs pasteurs, tel que Pierre Du Moulin pasteur et professeur à l'académie de Sedan, Daillé, Turetin, Drelincourt (etc) et aussi de Monsieur de Montigny qui était alors le pasteur de l'église du Plessis.

Françoise de Kourbes, fille de Jacques des Kourbes (Seigneur de la Tabarière) et d'Anne de Mornay, épousa en 1645 Jacques Levasseur Marquis de COGNEE où COIGNERES. Celui ci devint Seigneur du Plessis. Ils eurent deux enfants Louis et Anne Suzanne. Jacques Levasseur se maria le 1658 avec Françoise de Bellanger et en 1654, il renia la foi de ses pères. En récompense, le Roi Louis XIV lui accorda en juillet 1685, une pension de 1000 écus et son fils aîné qui avait suivi son exemple reçut une pension de 2000 écus.

En 1668, le fief terre et Seigneurie du Grand Plessis Marly, fut adjugé par décret aux requêtes du Palais à Pierre Charetier avocat au conseil du Roi, après saisie. Le 18 janvier 1685, Dame Marie Héraut veuve de Pierre Charetier, figure comme Dame du Plessis Marly dans un acte d'aveu et dénombrement à Charles Honoré d'Albert Duc de Chevreuse et Seigneur de Magny-l'Essart à cause de sa Seigneurie du dit Magny. Elle figure encore comme dame du Plessis, dans un acte du 10 septembre 1687.

En 1684, la révocation de l'Edit de Nantes se préparait. La petite église du Plessis ne pouvait pas échapper au traitement que Louis XIV voulait infliger à toutes les églises réformées comme le montre ce qui suit: Ordre du Roy du 9 novembre 1684

De par le roy,

notre aimé et féal, nous avons par notre déclaration du 21 août dernier ordonné pour les causes y contenues, que dorénavant, ceux de la R. P. R ne pourront, dans les lieux où l'exercice public de la dite religion leur est permis, tenir leurs consistoires qu'une fois en quinze jours et en présence d'un juge royal qui sera par nous nommé et comme nous sommes bien informé de votre capacité et bonne conduite nous vous faisons cette lettre pour vous mander et ordonner de vous trouver exactement à tous les consistoires qui tiendront ceux de la dite R.P.R. Dans le lieu dit Plessis Marly, pour observer tout ce qui s'y passera et s'il y estait

De ce que je vous mande et de ce qui viendra même à votre connaissance sur ce sujet. Je suis votre humble et très affné serviteur

(signé Bazin de Bezon)

(P. Y. De la main de Monsieur Bazin de Bezon)

« Il faut que le ministre du Plessis Marly songe à se convertir, auquel cas le Roy lui donnera une pension plus forte que celle qu'il avait, ou qu'il se résolve à sortir du royaume auquel cas il faut qu'il vienne me trouver avec l'extrait baptistaire de ses enfants afin que je lui donne un ordre certifiant nécessaire pour sa sortie du royaume »

Cette lettre était accompagnée de l'ordonnance dont il est parlé plus haut portant défense d'enlever les matériaux après la démolition sous peine de 300 livres d'amende. Cette ordonnance porte le timbre de la généralité d'Orléans, elle commence ainsi: Louis Bazin, Chevalier, Seigneur de Bezon, conseiller du Roy en ses conseils, Maitre des requêtes ordinaires de son hostel, intendant de justice, police et finance de la généralité d'Orléans.

Vu l'Edit du Roy donne à Fontainebleau le présent mois d'octobre (etc)

Cette ordonnance est datée du 24 octobre, la révocation avait été signée le 22 du même mois. Dès le 6 novembre, Monsieur Bazin de Bezon a dressé la missive suivante à Monsieur le Boistel: à Orléans, 6 novembre 1685, j'ay reçu Monsieur le procès verbal que vous avez dressé sur la démolition du temple du Plessy Marly à l'égard de Villeray, (Villeray, commune de Boinville le Gaillard) comme l'exercice était personnel et qu'il se faisait dans une des salles du château il ne faut pas regarder ce lieu là comme un temple qui doit être démoli, mais si Monsieur de Villeray avait fait bâtir un lieu particulier dans lequel on eut accoutumé de faire l'exercice, lequel fait dans l'enceinte de la basse cour du château il faudrait sans doute la faire démolir, mais auparavant vous

m'expliquerez comment la chose est, afin que je puisse vous envoyer les ordres nécessaires sur cela. Il faut que vous parliez s'il vous plait à ceux de la R.P.R. Du Plessis Marly afin qu'ils songent à se convertir et à suivre l'exemple d'un grand nombre de personnes de leur religion qui en usent d'eux même afin que cela finisse parce qu'autrement on serait obligé de les regarder comme des opiniâtres et de les traiter sur ce pied là.

Je suis votre très humble et très affné serviteur

Signé (Bazin de Bezon)

Quelques temps après, Monsieur Bazin de Bezon envoie à Monsieur le Boistel les ordres du Roy au sujet des matériaux.

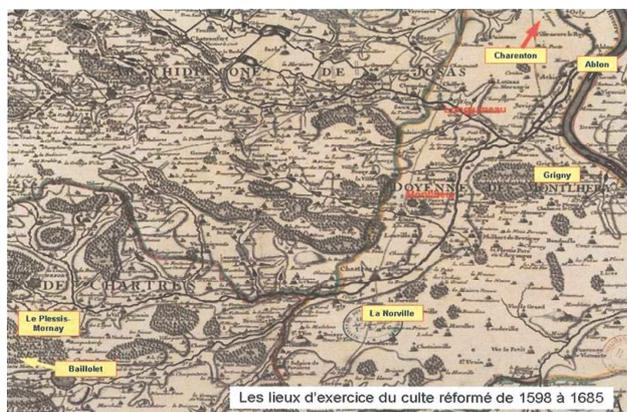
A Blois, le 8 novembre 1685

Je vous envoie Monsieur, le brevet par lequel le Roy donne les matériaux du temple du Plessis Marly à l'hospital de Dourdan. Je vous prie de le remettre entre les mains des administrateurs; mais prenez soin qu'auparavant ils disposent de ces matériaux, ils paient les ouvriers que vous avez employés pour démolir le temple; envoyez moi un état au juste de tous les biens qui appartenaient au consistoire du Plessis Marly soit qu'ils eussent été légués au dit consistoire ou pour l'entretien du ministre ou qu'ils fussent au dit consistoire sous des noms interposés. Je vous prie de vous éclaircir au plus tôt et de m'en rendre un compte exact. Cependant ne souffrez point que personne s'empare de ces biens, ni qu'ils soient divertis jusqu'à ce que vous ayez reçu ordre de moy. Informez vous aussi, ce que sont devenus les biens des pauvres provenant des aumônes ou legs et si quelqu'un s'en est emparé. Je suis votre humble et affiné serviteur, signé Bazin de Bezon.

Monsieur Bazin de Bezon n'oubliez rien.... et nous avons vu plus haut, que la rente constituée par Du Plessis Mornay dans son testament, pour contribuer à l'entretien du pasteur du Plessis, avait été attribuée par le Roy à Longvilliers pour l'entretien d'une maison d'école.

Sous un régime de terreur, les protestants de l'église du Plessis se convertirent en apparence, mais le grand roi n'en continua pas moins son système d'oppression.

Lettre de Monsieur de CREIL à Monsieur le Boistel, Président....;



C. Julien
Chronique du vieux Marcoussy

Juin 2008



Il vous suffit de vous rendre à Dourdan près de la halle pour admirer les pierres du temple longvillageois offertes à l'hôtel Dieu, à ce jour, maison de retraite Jean Sarran.

HUGUENOTS EMBARQUÉS POUR L'AFRIQUE DU SUD

L'émigration des huguenots vers l'Afrique du Sud n'a concerné que moins d'1 millième des 200 000 à 300 000 protestants qui quittèrent la France après la révocation de l'édit de Nantes. Ces 178 familles firent le voyage sur 4 bateaux de 1688 à 1691. Les principaux furent le « berg china » et « l'osterland », le 1er étant le « voorschooten », parti le 31/12/1687 des Pays-bas. Les conditions d'embarquement définies par la compagnie hollandaise des Indes orientales étaient sévères : aucun bagage, voyage gratuit, obéir aux règles, obligation de rester au moins 5 ans au CAP (Afrique du Sud), délai au bout duquel le retour payant était possible. Très bien accueillis en Hollande, ils le furent aussi au CAP à leur arrivée. Les huguenots eurent la promesse de recevoir autant de terre qu'ils pourraient en cultiver au nord-est du CAP entre PAARL et ce qui devait devenir FRANSCHHOEK, le « coin des Français ». Progressivement, les relations avec les huguenots se détériorèrent. La compagnie des Indes souhaitait l'assimilation des huguenots en « bons paysans hollandais » alors que les Français tenaient à conserver leur langue et traditions. La terre était très fertile mais il fallait 3 ans pour la défricher. Les viculteurs fondèrent des domaines réputés. La vie fut d'une grande pénibilité. A ce jour, 20% des Afrikaners portent des noms français : DU PLESSIS, DE VILLIERS, MARAIS..... une pensée pour ses fermiers longvillageois ou autres en lien avec le PLESSIS – MORNAY.

NOMS	PRENOM	NOM-CONJOINT	PRENOM	DATE MARIAGE	VILLE Origine	PROVINCE	DATE ARRIVEE	NOM NAVIRE
DU PLESSIS	Jean-Prieur	MENANTEAU	Madeleine	X ?	POITIERS	POITOU	25/04/1688	Oosterland
DU PLESSIS	Jean-Prieur	BUISSET	Marie	xx 29/08/1700				
DU PLESSIS	Charles	VAN MARSEVEEN	Cécilia	12/06/1712	?	?	25/04/1688	Oosterland
DU PLESSIS	Judith	VAN EEDEN	Ary	x 29/03/1711	?	IRELAND	ca 1700	?
DU PLESSIS	Judith	OBERHOLSTER	Jan	X x 14/01/1714				
DU PLESSIS	Judith	DOMPSELAAR	Claas	XXX 02/01/1724				
LE LONG	Jacques				L'AIGLE	NORMANDIE	vers 1685	?
LE LONG	Marie	VAN WYK	Adriaan	?	L'AIGLE	NORMANDIE	vers 1685	?
LE SAGE	Jean	DE VILLIERS	Marguerite	31/10/1717	DIEPPE	NORMANDIE	1714	Sleewijck
LE SUEUR	François	SWELLENGREBEL	Joanna-Catharina	02/04/1730	OOIJ / OYEN	NEDERLAND	1729	Midloo
LORET	Guillaume	JOUBERT	Elisabeth	23/01/1707	NANTES	BRETAGNE	1695	?
MACHEPASTÉ	Jean				BELOIS, MER	ORLEANAIS	13/04/1688	Voorschooten
MALHERBE	Gédéon	GRILION	Marie	1690	LAONS, THIMERAIS	NORMANDIE	13/04/1688	Voorschooten
MANIÉ	Jean				CALAIS	FLANDRES	vers 1688	?
MARAIS	Charles (snr)	TABOUREUX	Catherine	?	LE PLESSIS-MARLY, HUREPOIX	Ile de France	13/04/1688	Voorschooten
MARAIS	Isaac				LE PLESSIS-MARLY, HUREPOIX	Ile de France	13/04/1688	Voorschooten
MARAIS	Marie-Madeleine	NIEL	Estienne	1700	LE PLESSIS			
TABOUREUX	Catherine	MARAIS	Charles	X ?	LE PLESSIS-MARLY, HUREPOIX	Ile de France	13/04/1688	Voorschooten
TABOUREUX	Catherine	DES RUELLES	Daniel	XX 1690				

http://huguenots-france.org/france/refuge/afrique_sud/embarques.htm

SOCIÉTÉS HISTORIQUES

Pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire et au patrimoine de Longvilliers et de sa région, nous donnons les coordonnées des trois Sociétés Historiques qui nous entourent :

Société Historique de Rochefort en Yvelines :

Présidente : Mme Maillebouis 32 Chemin sous la ville 78730 Rochefort en Yvelines
Tel : 01 30 41 34 38

Société Historique et Archéologique de Saint Arnoult en Yvelines et de sa région :

Le Moulin Neuf - Rue de Nuisement BP 14 - 78730 Saint Arnoult en Yvelines
Président : Mr Houssinot Tel : 01 30 59 31 99

Société Historique de Dourdan en Hurepoix :

Président : Mr Durand 8 Rue de Corbreuse 91410 Richarville
Tel : 01 64 95 74 57
Site Internet : www.histoiredourdan.org

PATRIMOINE RÉGIONAL

Les carrières en Yvelines et en Essonne en 1900

Pendant tout le XIX^{ème} siècle et jusqu'aux années 1950, de très nombreuses carrières étaient en activités dans les Yvelines notamment dans la vallée de l'Yvette. Le grès et la meulière étaient exploités à ciel ouvert, souvent par des carriers venus d'Italie vers 1900.

L'histoire de ces carrières et carriers est exposée dans deux tomes de la collection :

"La vallée de Chevreuse en 1900" Auteur Mr François Roche

Carrières et carriers en Yvelines Tome 1

Carrières et carriers en Essonne Tome 2.

Ces livres sont en vente dans les Maisons de la Presse de la vallée de Chevreuse et chez l'auteur : Mr François Roche Tel : 01 34 85 21 80.

L'auteur a également écrit sur les villages de la Vallée de l'Yvette (2 tomes), les Peintres et Paysages de la Vallée de Chevreuse et de la Forêt de Rambouillet (3 tomes) et les Pionniers de l'aviation (2 tomes).



Ce qu'il faut savoir.....

BIEN CHOISIR SON CONTRAT DE MARIAGE

Avant de passer devant Monsieur le maire, les époux peuvent faire un contrat de mariage et choisir le régime matrimonial qui leur convient le mieux.

En l'absence de contrat de mariage, ils se trouvent soumis au régime légal qui est :
- la communauté légale : la communauté appartient aux deux époux de façon égale. Elle comprend tous les biens acquis pendant le mariage avec les gains et salaires de chacun d'eux, peu importe que l'un d'entre eux n'ait pas d'activité professionnelle. Traditionnellement, les biens qui proviennent de la famille des époux (par donation, succession...) leur restent personnels et en cas d'emprunt ou de cautionnement, le créancier ne peut saisir les biens de la communauté que si l'autre époux a donné son consentement.

Pour se soustraire à ce régime, les époux peuvent opter pour :
- la séparation de biens : lorsque les époux exercent ou risquent d'exercer une profession entraînant des risques financiers, le régime de la communauté est à proscrire, ils peuvent alors opter pour la séparation de biens soit par contrat soit par changement de régime matrimonial s'ils sont déjà mariés.

Ce régime convient si les deux époux exercent une activité professionnelle. Au contraire lorsque l'un d'eux a sacrifié sa carrière pour s'occuper du ménage, le régime de la séparation est injuste.

- la participation aux acquêts : ce régime répond aux préoccupations des époux qui ne veulent pas être responsables des dettes contractées par l'un mais souhaitent que l'enrichissement réalisé par l'un comme par l'autre soit réparti de manière égalitaire entre eux.

Tant qu'il fonctionne le régime de la participation aux acquêts est une séparation de biens. Lorsqu'il est dissout, chaque époux a un droit sur les acquêts réalisés par l'autre. Sur le plan financier, le résultat est identique à celui de la communauté qui revient pour moitié à chacun des époux.

Il reste à évoquer un dernier régime la communauté universelle qui est généralement adopté par changement de régime matrimonial, par des couples n'ayant pas eu d'enfants. Lors du décès de son conjoint, l'époux survivant recueille alors tous les biens même ceux qui proviennent de la famille du défunt et cela sans droit de succession. Faire un contrat de mariage permet donc de choisir le régime le mieux adapté à la situation actuelle et future du couple ou d'améliorer la communauté.

En outre, chacun de ces régimes peut faire l'objet de dispositions spéciales selon le désir des futurs époux.

Vous comprendrez facilement l'utilité de consulter un notaire avant de passer devant Monsieur le maire.

FÊTE DES PLANTES

Dates et lieux pour les amateurs de manifestations et de fêtes des plantes :

Fête des plantes et des fruits et légumes:

Saint-Jean-de-Beauregard (91, Essonne).
25-26-27 septembre 2009

Journées des plantes de Courson.

Présence de stands de fournisseurs d'iris : ♦ Bourdillon.
♠ Stand SFIB, rencontre et échanges de plantes.
16-17-18 octobre 2009 - Courson-Monteloup (91, Essonne)

14e Salon Nature & Jardin

Parc de Bois-Préau. Nombreux exposants dont ~15 pépiniéristes. 10-19h (2008 : 5€)
26-27 septembre 2009 - Rueil-Malmaison (92, Hauts-de-Seine)

MANIFESTATIONS FLORALES

Du 03/10/2009 au 04/10/2009 Rambouillet

Fête de l'enfant, de l'animal et du jardin

“Ménager la chèvre et le chou” 3 et 4 octobre 2009, 10h à 18h Bergerie Nationale
Parc du château de Rambouillet

LES ANIMATIONS

Côté jardin : conférences et ateliers pratiques sur le jardinage* avec le conservateur des jardins du château de Versailles, un expert du jardin naturel, un spécialiste des plantes médicinales ; visite de jardins, nombreux exposants et ateliers de professionnels et passionnés de l'éco-jardin.

Côté Ferme : conférences et ateliers pratiques à la ferme* sur l'agriculture durable à la bergerie, l'utilisation de la traction animale, le bien être de l'homme et de l'animal au travail, comment créer une petite basse cour chez soi, rencontre avec les techniciens de la ferme.

Plus spécifiquement pour les enfants : visite de la ferme et découverte des animaux domestiques; nombreuses activités proposées : calèche, atelier traction animale, balade en sulky avec des ânesses, soin aux animaux, piscine de paille mais aussi de nombreux jeux pour faire comprendre l'agriculture durable, jeux de société et coin lecture, présence d'un manège à légumes, initiation au jardinage...

Restauration sur place à base de produits fermiers

Informations pratiques

Les 3 et 4 Octobre 2009 de 10 h à 18 h

Tarifs : Adultes : 5 euros - Enfants (3-12 ans) : 3 euros - Gratuit moins de 3 ans

Lieu : Bergerie Nationale, Parc du château, 78120 Rambouillet

Tél. : 01 61 08 68 00

animation.bn@educagri.fr

Pour plus d'informations : www.bergerie-nationale.educagri.fr

Contact presse

Bergerie Nationale - Service Animation - Parc du château - 78120 RAMBOUILLET

Renseignements et inscription aux conférences : 01 61 08 68 70

* inscription recommandée Bergerie Nationale Parc du château 78120 RAMBOUILLET
<http://www.bergerie-nationale.educagri.fr> ; animation.bn@educagri.fr Tél : 01 61 08 68 70

PROMENADES EN FORÊT

Notre commune, entourée de forêts, offre de larges possibilités de randonnées. Quel promeneur, non chasseur, au cours de ses sorties n'a-t-il pas été intrigué voire inquiet par des panneaux tels que : « Tir à balles », « Chasse gardée » ou « Propriété privée » ? Quels sont les droits et devoirs du promeneur ?

L'avertissement « Tir à balles » est lié à la chasse au grand gibier : chevreuil, cerf ou sanglier et avertit le promeneur des risques encourus par une trop grande proximité. « Chasse gardée » signifie que l'on est en limite d'une propriété privée et que le propriétaire se réserve le droit exclusif d'y chasser. Le promeneur est ainsi averti de l'interdiction de sortir du chemin communal la traversant et d'entrer sur la parcelle privée. Il est mis en garde des risques qu'il peut courir par la présence éventuelle de pièges - uniquement tendus la nuit - ou de tirs en période de chasse. Quant à « Propriété privée » elle ne fait qu'indiquer que l'on ne doit pas pénétrer sur la parcelle même si celle-ci n'est pas l'objet d'une clôture matérialisée.

Concernant la chasse, il convient de distinguer deux domaines : les forêts privées et les forêts publiques encore appelées domaniales - propriétés de l'état - régionales, départementales ou communales.

Le domaine privé, même non clôturé reste d'accès réservé au seul propriétaire. Il peut y chasser tous les jours de la semaine, à balles s'agissant de grand gibier comme dans nos forêts, mais en respectant néanmoins les dates d'ouverture de la chasse, fixées par le préfet, en vigueur sur sa commune. Si ce domaine est traversé par un chemin communal il ne peut tirer de gibier au travers du chemin. Toute personne est en droit d'emprunter un chemin communal traversant un domaine privé, cependant dûment avertie des risques encourus...

Sur le domaine public, en Ile de France il est interdit de chasser les week-ends et jours fériés. La chasse est permise les lundis en forêt domaniale de Dourdan et les vendredis en forêt d'Angervilliers.

L'ouverture générale de la chasse se situe entre le dernier dimanche de septembre et le dernier de février soit 18 semaines. En forêts domaniales, elle n'est ouverte que de début novembre à fin février, soit 14 lundis ou vendredis. Ces jours là, une signalisation « La forêt c'est aussi la chasse, Régulation de faune » ou « Chasse en cours » peut être visible sur les routes. Elle n'est posée que le jour même de la chasse, avant 9 heures et jusqu'à 17 ou 18 heures. Elle se distingue de l'opération « Battue administrative » déclarée par le préfet et décidée en cas de trop grande prolifération d'une espèce source de nuisances excessives, comme c'est parfois le cas pour les sangliers.

En forêt de l'Ouye, la chasse à plombs ne s'ouvre que le 15 octobre pour le lièvre.

La forêt est un juste équilibre entre faune, flore, chasseurs, ramasseurs de champignons, joggers, cyclistes et promeneurs. Respectons-la.

Article rédigé avec l'aimable concours de Jean-Luc Debuf, Technicien opérationnel de l'ONF.



Infos Étudiants

L'Étudiant

ETUDIANTS

Vous vous interrogez sur votre avenir !...
Les salons de l'Étudiant ont pour mission d'informer et d'accompagner
les 15-25 ans dans le choix complexe et déterminant de leurs études.

L'ETUDIANT vous propose les salons suivants :

Salon Européen de l'Education du 19 au 22 novembre 2009

Salon Spécial Grandes Ecoles du 11 au 13 décembre 2009

Salon de l'Apprentissage et de l'Alternance du 15 au 17 janvier 2010

Salon Informatique et Multimédia du 29 au 30 janvier 2010

Salon des études et des carrières à l'international du 29 au 30 janvier 2010

Salon des Masters & 3èmes cycles du 5 au 6 février 2010

Salon de l'Étudiant de Paris du 12 au 14 mars 2010

Si vous désirez plus d'informations connectez vous sur le site
www.presse.letudiant.fr

CAF Le bon plan pour les étudiants



Au moment où les étudiants préparent leur rentrée universitaire, la Caisse d'allocations familiales des Yvelines (Cafy) met à leur disposition un téléservice « **aide au logement étudiant** » pour faciliter leurs démarches administratives.

En se connectant sur le www.caf.fr, les étudiants peuvent saisir en ligne leur demande d'aide au logement, imprimer leur dossier personnalisé puis le transmettre à la Cafy, accompagné des pièces justificatives demandées.

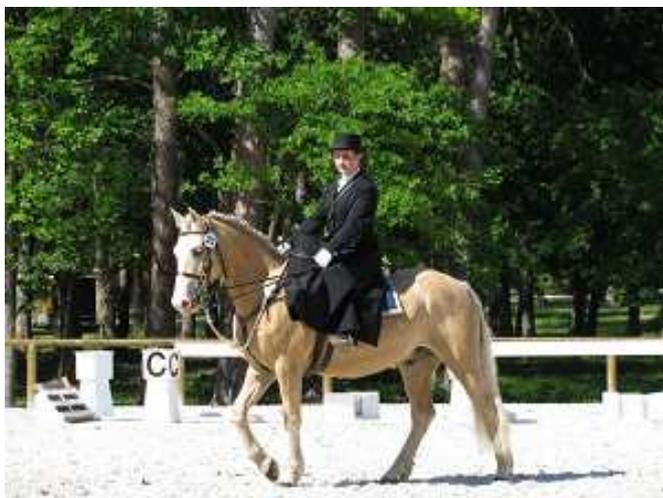
Dès réception du dossier, l'étude du droit à une aide au logement est effectuée dans les meilleurs délais.

Les étudiants peuvent également estimer le montant de leur aide sur le www.caf.fr

Caf des Yvelines 2, avenues des prés
BP 17 78184 St Quentin Yvelines Cedex.

www.caf.fr

ÉVÈNEMENTS SUR LA COMMUNE



Médaille de Bronze au Championnat de France de Chasse catégorie Amazone

Nous félicitons Mademoiselle Céline PALLEAU pour cette belle médaille gagnée dans une épreuve nationale

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DU CHEVAL DE CHASSE

Le championnat de France du cheval de chasse est un concours organisé par la FFE et la Société de Vènerie. Ce concours est composé de 5 épreuves :

- La sagesse : cette épreuve composée de test : le cheval ne doit pas bouger pendant les claquements de fouet, la trompe, il doit embarquer dans un van.
- Le routier : parcours en forêt avec une vitesse de 14 km/h.
- La présentation : dans cette épreuve est jugé l'aspect de la monture, le couple cheval cavalier et le harnachement qui doit être un harnachement classique du cheval de chasse.
- La maniabilité : épreuve d'obstacles naturels, branches basses, déposer sa pibole sur un chandelier...
- Le cross : haies, descente, passage dans le gué,...

Il y a 3 classements : poney, cheval et amazone. Pour plus de renseignement www.venerie.fr

SAUVETAGE



Le mardi 26 mai 2009

Intervention des pompiers sur Longvilliers pendant près de 4 heures pour sortir ce malheureux cheval qui s'était mis dans une situation inconfortable. Espérons que ce bain de boue lui aura donné une seconde jeunesse !!! Merci à toutes les personnes qui ont aidé les pompiers à le sortir de ce mauvais pas.



Photos: Sdis78 – Service communication

FÊTES DES VOISINS

La Fête des voisins s'est déroulée courant Juin, dans les différents hameaux de la commune. Mr Le Maire a honoré cette fête de sa présence. Les photos jointent attestent de l'affluence et de la bonne humeur de ce moment de convivialité.

PETIT PLESSIS

Ambiance bon enfant en ce samedi soir 27 juin 2009 en soirée. Le temps exceptionnellement beau était au rendez-vous. Beaucoup de voisins se sont excusés de n'avoir pu venir ou ont fait une courte apparition étant donné les nombreuses obligations et invitations de fin d'année scolaire. Au demeurant, la doyenne du hameau Madame Prault, comme par le passé assurait les desserts, mousse au chocolat, tartes... veillant bien tard !!

RECULET

Reculet, déjà 2 ans de succès !
Merci à tous ceux qui y étaient.



BOUC ÉTOURDI

Elle s'est déroulée le dimanche 14 juin, sous un soleil radieux, en établissant un record de présence. En effet, le nombre de voisins et amis de voisins participant au repas a été de l'ordre de 70 environ, et 50 environ restant pour le repas.

Nous avons fait plus ample connaissance avec une partie des nouveaux arrivants, en leur renouvelant nos souhaits de bienvenue.

Les plats ont vite circulé de main en main : il s'agissait bien d'un repas « partagé ».

LA BÂTE

C'est avec un beau soleil que le dimanche 14 juin, nous nous sommes retrouvés. L'ambiance était très sympathique, pour certains la fête a continué jusqu'au soir où nous avons fini les restes. A l'année prochaine avec encore plus de personnes.





Fêtes des voisins RECULET
Photo Mr Tesseraud.



Fêtes des voisins BOUC ÉTOURDI



Fêtes des voisins LA BÂTE



Rentrée des classes – Ecole Élémentaire



Rentrée des classes - Ecole Maternelle

REPORTAGE PHOTOS

1^{er} Février 2009 Concert du Nouvel An
Eglise de Longvilliers – 120 personnes

Ensemble 4 quator de saxophones dirigé par
Antoine Belec
Isabelle Lagors Harpe
Christian Hott Orgue
en présence de Jean-Frédéric POISSON



26 avril 2009
Brocante à
Longvilliers

Juin-Juillet 2009
Mairie : travaux de
réfection de la toiture





20 juin 2009
Fête des écoles
 Spectacle des enfants

20 juin 2009
Fête des écoles
 Chacun attend son tour!



Fête de Longvilliers

Constat de cette dernière édition de la fête communale de Longvilliers : De plus en plus de Rochefortais et de Longvillageois s'associent et se retrouvent autour d'un cocktail d'animations de plus en plus riche, pour le bon plaisir de tous... La participation croissante des habitants depuis deux ans est bien sur le meilleur remerciement à l'égard de celles et ceux qui s'impliquent dans cette vie sociale et l'organisation de cette fête. Cependant, remerciements à nouveau les co-organisateurs de cette belle journée champêtre :

« les amis des écoles » et leur troupe de 150 danseurs évoluant sous les yeux de parents ébahis.

Le comité des fêtes qui avait vu juste en ce week-end estival en nous proposant rodéo et buvette fraîche... puis soirée brochette avec en clôture une jolie interprétation du traditionnel feu d'artifice de plus en plus spectaculaire.

Le lendemain dimanche, fête de la musique, dommage pour les absents car l'ambiance était si agréable que l'apéro concert s'est prolongé en un déjeuner improvisé jusque tard dans l'après-midi.

Remerciements également à ceux qui se sont joints pour la première fois à la fête communale cette année et ont mis à disposition leurs ressources : poneys, calèche et chevaux afin de faire mieux connaître leurs activités et de partager leur amour du cheval: le Moulin de la Forge près de l'école maternelle, le Team Lacroix de la Bâte, les Haras du sable de St Fargeau et le club d'attelage de Pierre Estelan installé dans la ferme de l'église.



Château du Plessis Mornay - Carte postale ancienne.

L'équipe du Bulletin Municipal

Patrice CANAL,
Anne-Laure DUPONT,
Pascal GEORGE,
Catherine JAQUES,
Chantal LEFEVRE,
Michel LECACHEUX
Martine PALFRAY,
Hubert THULLIEZ,
Thomas ZUMBIEHL

Conception et réalisation

L'équipe et le secrétariat.

Nous avons le plaisir de vous présenter ce numéro de « Vivre à Longvilliers »
entièrement conçu et réalisé par l'équipe du bulletin municipal.

BONNE LECTURE À TOUS!